



Le poids économique des Industries culturelles et créatives en Wallonie et à Bruxelles

Rapport du 08/12/2014

Etude réalisée par la **Filière de Gestion culturelle de l'Université Libre de Bruxelles** pour le compte de l'IWEPS – Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique – réf. : 2012/016.

Auteurs :

Prof. dr. Elisabetta Lazzaro, économiste de la culture, titulaire de la Chaire en Gestion culturelle à l'Université Libre de Bruxelles

Jean-Gilles Lowies, engagé en tant que chercheur expérimenté dans le cadre de cette étude, assistant à l'Université de Liège

TABLE DES MATIERES

Synthèse	3
1 Introduction	10
2 Définition des ICC et état de l'art en Belgique	12
2.1 <i>Les cadres international et belge</i>	12
2.2 <i>Vers une définition statistique des ICC</i>	14
2.3 <i>Positionnement de notre étude par rapport à l'état de l'art</i>	14
3 Le périmètre des Industries culturelles et créatives	16
3.1 <i>Les indicateurs en Belgique</i>	16
3.2 <i>Les sources de données en Belgique</i>	17
3.3 <i>Principes et critères d'inclusion adoptés</i>	18
3.4 <i>Domaines et activités économiques considérés</i>	19
3.5 <i>Traitement des codes NACE-BEL partiellement repris</i>	25
3.6 <i>Les données sectorielles</i>	26
4 Analyses et résultats	28
4.1 <i>L'emploi des salariés</i>	28
4.2 <i>L'emploi des indépendants</i>	32
4.3 <i>Employeurs et assujettis actifs</i>	35
4.3.1 <i>Les employeurs</i>	35
4.3.2 <i>Les assujettis actifs</i>	36
4.4 <i>Chiffre d'affaires</i>	39
4.5 <i>Projections de l'emploi dans un compte satellite des ICC</i>	42
4.5.1 <i>Emploi salarié (CS)</i>	43
4.5.2 <i>Emploi indépendant (CS)</i>	43
4.5.3 <i>Emploi total (CS)</i>	46
4.6 <i>Valeur ajoutée</i>	48
5 Conclusions et recommandations	52
Bibliographie	55
Annexe - Résultats bruts	58

Synthèse

Contexte et objectifs de l'étude

Les industries culturelles et créatives (ICC) ont récemment fait l'objet d'un nombre croissant d'études, à l'international comme au niveau national, de la part de chercheurs spécialisés mais aussi à l'initiative d'acteurs publics afin d'évaluer le poids socio-économique du secteur.

Les spécificités de la Belgique, et de son découpage institutionnel, font que différentes initiatives se sont développées à Bruxelles ou en Wallonie pour mesurer le poids socio-économique du secteur en tenant compte des spécificités régionales de celles-ci mais sans réelles comparaisons possibles entre elles. Cette étude visait dès lors à proposer un **cadre conceptuel suffisamment large et en accord avec les dernières recommandations européennes** pour mesurer le poids des ICC sur le territoire de Bruxelles et de la Wallonie.

Cette étude a été réalisée suite à la demande conjointe du **Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles** et du **Gouvernement de la Wallonie** faite à l'**Institut Wallon de l'Evaluation de la Prospective et de la Statistique (IWEPS)** afin qu'ils puissent **disposer de statistiques pour mieux connaître le secteur et amplifier l'effet des politiques qu'ils mènent dans le secteur.**

Il s'agit de **la première étude réalisée conjointement sur le territoire de Bruxelles et sur celui de la Wallonie pour la période 2008-2012.** Elle a été réalisée par la **Filière de Gestion culturelle de l'Université Libre de Bruxelles** que l'IWEPS a mandaté. Elle a été réalisée avec le suivi d'un comité d'orientation comprenant les acteurs publics des différentes entités fédérées francophones qui sont engagées dans le secteur culturel ou des organismes de soutien au secteur (organisme faitier, fonds d'investissement).

Les objectifs de ce premier exercice étaient :

- De disposer d'une **délimitation du périmètre des ICC** sur la base des cadres de référence en vigueur au niveau européen qui permette de situer le secteur en Wallonie et à Bruxelles par rapport à la Belgique ;
- De **produire des indicateurs**, sur base des données disponibles et du périmètre retenu, qui permettent d'évaluer le poids du secteur tant au niveau économique qu'en termes d'emploi pour les deux régions et en comparaison à la Belgique (compte-satellite des ICC);
- De **mettre en place une méthodologie** qui permette de reconduire l'exercice ultérieurement de manière à disposer d'un **suivi du secteur.**

Catégorisation des ICC en 12 domaines

La **délimitation du secteur des ICC** s'est basée sur un **état de l'art** des projets concernant les ICC et sur la prise en compte des **recommandations européennes** les plus récentes, notamment celles d'ESSnet-Culture (2012). Il ressort de l'état de l'art que le périmètre pris en compte peut différer, généralement non pas au niveau du noyau dur culturel mais, au niveau de l'élargissement sectoriel qui est en prise directe avec la création artistique ou des activités créatives. Dans ce contexte, il est apparu qu'il était nécessaire de prendre en compte une **définition relativement large du secteur**, tout en tenant compte des possibilités statistiques offertes par la **nomenclature NACE à 5 chiffres** et en tenant compte des recommandations européennes.

La délimitation du secteur des ICC telle que construite dans cette étude répond aux principes suivants :

- Les secteurs d'activités NACE sélectionnés prennent en compte **le contenu culturel et créatif** mais aussi **les modalités de la réalisation de ce contenu**, à savoir les activités en aval de la créativité (et de manière plus limitée en amont). Par exemple, pour la mode, les activités de création sont prises en compte mais également, au moins partiellement, les activités de commerce de vêtements.
- De manière à affiner le choix de la sélection des secteurs NACE, celui-ci a été fait sur base de la **nomenclature descriptive NACE à 7 chiffres** réalisée par la Direction générale Statistique (DGS), l'administration fédérale de statistique. Cette nomenclature purement descriptive permettant de décider, sur base des sous-catégories, lorsqu'un secteur d'activité à 5 chiffres doit être considéré comme entrant totalement dans les ICC ou lorsque seule une partie du secteur doit être considérée comme entrant dans les ICC. Cette méthodologie répond ainsi à la recommandation faite par ESSnet pour la délimitation du périmètre des ICC au niveau de la nomenclature NACE.

Cette méthodologie a abouti à identifier le secteur des ICC sur la base de la nomenclature NACE à 5 chiffres en sélectionnant **173 secteurs d'activités répartis en 12 domaines**. Chacun des domaines pouvant être constitués de secteurs NACE complètement pris en compte ou de secteurs NACE partiellement pris en compte. Ces douze domaines sont :

- Architecture
- Arts plastiques
- Audiovisuel
- Design
- Enseignement culturel
- Livres et presse
- Loisirs culturels
- Mode
- Patrimoine, archives et bibliothèques
- Publicité

- Spectacle vivant
- Interdomaine¹

Compte-satellite des ICC

Part de l'emploi salarié et indépendant des ICC dans l'emploi total et nombre d'employeurs

La part des ICC dans l'emploi salarié est plus importante à Bruxelles qu'au niveau national et en Wallonie, et le nombre total d'emploi salarié a diminué dans ce secteur dans toutes les régions belges pour la période 2008-2012, sauf pour la Wallonie.

En 2012, pour la **Belgique**, l'**emploi salarié dans les ICC**, tous domaines confondus, comptait presque **185.000 postes de travail**, soit environ **5% de l'emploi salarié**. La **Wallonie** comptait près de 42.000 postes, ce qui représente **4,1%** de l'emploi salarié, et **Bruxelles** en comptait près de 37.000, soit **5,9%** de l'emploi salarié. Le secteur apparaît donc moins important proportionnellement au nombre total d'emploi pour la Wallonie que pour Bruxelles et pour la Belgique. En cumulant les effectifs **des deux régions**, on obtient plus de **78.000** postes de travail, ce qui correspond à **4,8%** de leur emploi salarié.

Au niveau de l'**évolution** de la part d'emploi de **2008 à 2012**, on observe une diminution que ce soit au niveau de la **Belgique (-2,8%)** ou de **Bruxelles (-5,8%)** alors qu'on observe une stabilité, voire une légère augmentation, au niveau de la **Wallonie (0,6%)**.

Au niveau du **nombre d'employeurs**, pour la **Belgique**, le secteur comptabilise **presque 22.000 employeurs**, ce qui correspond à environ **8% du nombre total d'employeurs** au niveau belge. En **Wallonie**, on en comptabilise presque 6.000, ce qui correspond à **7,4%** des employeurs wallons, et à **Bruxelles** on en comptabilise plus de 4.000, ce qui correspond à **11,5%** des employeurs bruxellois. Sur le territoire de la Wallonie et de Bruxelles on comptabilise ainsi 9.967 employeurs dans le secteur des ICC.

La part des ICC dans l'emploi indépendant est plus importante à Bruxelles qu'en Belgique mais elle est similaire à la Belgique pour la Wallonie. On observe, par ailleurs, que les emplois indépendants du secteur augmentent moins, de 2008 à 2012, que les emplois indépendants tous secteurs confondus pour les deux régions.

Au niveau des indépendants, pour la **Belgique**, le secteur comptabilise environ **56.000 assujettis actifs** inscrits en personne physique en 2012, ce qui correspond à **12,6% de l'ensemble des indépendants** inscrits au niveau national. En **Wallonie**, on comptabilise presque 16.000 indépendants ce qui représente **11,1%** des indépendants sur le territoire wallon et plus de 6.000

¹ L'interdomaine comprend les activités qui ne peuvent être classées dans l'un des domaines précédents.

indépendants à **Bruxelles** ce qui représente **18,6%** des indépendants sur le territoire de Bruxelles. Sur les territoires **wallons et bruxellois** cumulés, on observe ainsi environ **22.000** indépendants.

On notera qu'en termes d'évolution **de 2008 à 2012**, on observe une **progression plus faible** du nombre d'indépendants pour le secteur des ICC, de **3%** pour la **Wallonie** et **0%** pour **Bruxelles**, que pour tous les secteurs confondus, respectivement de 21% et 42% pour la Wallonie et pour Bruxelles.

L'emploi salarié et indépendant domaine par domaine

Le découpage du secteur des ICC en 12 domaines permet de révéler le **poids relatif** de chacun d'entre eux au niveau national ou régional et ainsi de révéler les **spécificités régionales** en termes d'activité économique.

Des emplois salariés majoritairement dans l'enseignement culturel, la mode, les livres et presse en Wallonie et dans l'audiovisuel, les livres et presse et l'interdomaine à Bruxelles.

Ainsi au niveau de l'**emploi salarié**, on observe, pour la **Belgique**, que les principaux domaines générateurs d'emploi salarié sont les **livres et la presse** qui représente **15,8%** de l'emploi salarié des ICC, la **mode** (**15,5%**), le **design** (**13,5 %**) et l'**enseignement culturel** (**13,5%**). En **Wallonie**, c'est l'**enseignement culturel** qui occupe la première place avec **16,3%** de l'emploi salarié des ICC, suivi de la **mode** (**15,1%**) et des **livres et presse** (**14,8%**). Alors qu'à **Bruxelles**, c'est l'**audiovisuel** qui occupe la première place avec **21,9%** de l'emploi salarié des ICC, suivi des livres et presse (**13,1%**) et de l'interdomaine (**12,3%**).

Des emplois indépendants majoritairement dans l'architecture, le design, les livres et presse au niveau national comme au niveau des régions. Contrairement aux emplois salariés où on observe des différences par domaine entre régions ce n'est pas le cas des emplois indépendants.

Au niveau des **emplois indépendants** l'esquisse est assez différente puisque c'est l'**architecture** qui génère le plus d'emploi indépendant avec **22,1%** des indépendants du secteur au niveau national, suivi du **design** (**15,2%**), des **livres et presse** (**14,6%**) et des **arts plastiques** (**11,1%**). Au niveau des **régions**, on observe à peu près le **même ordre** dans l'emploi indépendant. On observe ainsi que l'**architecture** occupe respectivement **24,6%** et **31,8%** des emplois indépendants du secteur en **Wallonie** et à **Bruxelles**. Suivi en deuxième et troisième position du **design** (**15,7%**) et des **livres et presse** (**15,1%**) en **Wallonie** et des **livres et presse** (**12,9%**) et du **design** (**11%**) à **Bruxelles**.

Chiffre d'affaires wallon et bruxellois

En termes de **chiffre d'affaires**, pour la **Belgique**, le montant s'élève à **48 milliards d'euros**, en 2012, pour le secteur des ICC, ce qui représente **4,8% du chiffre d'affaires global**. Pour la **Wallonie**, celui-ci est de **6,9 milliards**, ce qui représente **4,4%** du chiffre d'affaires total wallon

et à **Bruxelles** il est de **12,9 milliards**, ce qui représente **6,3%** du chiffre d'affaires total bruxellois. Sur le territoire de la **Wallonie et de Bruxelles** le chiffre d'affaires cumulé du secteur est d'environ **20 milliards** d'euros et correspond à **5,5%** de leur chiffre d'affaires.

On notera qu'au niveau de l'**évolution** du chiffre d'affaires pour la période **2008-2012**, on observe une **augmentation plus faible pour le secteur des ICC que pour l'ensemble de l'économie**. Pour la Belgique l'évolution du secteur est de seulement **0,5%** alors qu'il était de **8,7% pour l'ensemble de l'économie**. Pour la **Wallonie** l'évolution du chiffre d'affaires pour le secteur est de **-1,0%** alors qu'il est de **3,7%** pour l'ensemble de l'économie wallonne. Enfin, pour **Bruxelles**, il est de **8,9%** pour le secteur alors qu'il est de **16,6 %** pour l'ensemble de l'économie bruxelloise.

L'emploi total des ICC au niveau national, pour la Wallonie et Bruxelles et par domaine

Une **originalité de cette étude** consiste aussi à avoir **calculé des chiffres pour l'emploi et le PIB en se basant sur les données publiées par la comptabilité nationale (ICN)**. La méthodologie utilisée a consisté à répartir la part de l'emploi salarié (ONSS) et de l'emploi indépendant (TVA-DGSIE) calculé à 5 chiffres NACE à celle de la comptabilité nationale disponible seulement à 2 chiffres NACE. Si les résultats de cette méthodologie doivent être interprétés avec précaution lorsque l'on descend au niveau des domaines pour l'emploi indépendant, elle permet d'avoir une **relative fiabilité** si l'on reste au niveau du secteur pour additionner les emplois salariés et indépendants, ou de calculer un PIB (valeur ajoutée) régional pour l'ensemble des ICC et par domaine.

L'emploi total (salariés + indépendants) des ICC pour la Wallonie et Bruxelles représente 5,4 % de l'emploi total pour les deux régions tous domaines ICC confondus. On retrouve la même proportion que celle observée au niveau belge.

Au niveau de l'**emploi total (salarié et indépendant)**, on obtient, pour la **Belgique** en 2012, presque **248.000** emplois, ce qui correspond à **5,4% de l'emploi total**. Pour la **Wallonie**, le secteur des ICC atteint près de **60.000** emplois (**4,9%** de l'emploi total régional) et pour **Bruxelles** près de **45.000** emplois (**6,5%**). Pour la **Wallonie et pour Bruxelles** cumulés, l'emploi total s'élève donc à environ **104.000**, ce qui correspond à **5,4%** de leur emploi total.

Les domaines les plus importants au niveau de l'emploi total sont les livres et presse, le design et la mode, au niveau wallon comme au niveau belge. En revanche, l'audiovisuel et la publicité génèrent le plus d'emplois à Bruxelles.

Par domaine, la part d'emploi total la plus importante **au niveau belge** est celle des **livres et presse (15%)**, suivi du **design (14%)** et de la **mode (14 %)**. Pour la **Wallonie**, ces trois domaines sont aussi prépondérants (**livres et presse : 15% ; design : 13% ; mode : 14%**) mais l'on note par ailleurs que l'**architecture** et l'**enseignement culturel** affichent des proportions supérieures à la moyenne nationale pour cette région avec respectivement **9%** et **11%**. Pour **Bruxelles**, se sont l'**audiovisuel (18%)** et la **publicité (17%)** qui apparaissent en première

position, avec des proportions supérieures à la moyenne nationale, viennent ensuite les **livres et la presse (12%)** et la **mode (11%)**.

En se basant sur la **valeur ajoutée** pour comparer les domaines on obtient à peu près la **même image** quant à l'**importance relative des domaines**. Signalons tout d'abord que la valeur ajoutée des ICC **au niveau belge** se situe pour le secteur à **15,6 milliards d'euros**, soit environ **4,8% du PIB**. Au niveau national, la part de valeur ajoutée la plus importante, comme pour l'emploi total, revient au domaine des **livres et presse (17,8%)** suivi de la **publicité (13,8%)**, qui occupait la quatrième place au niveau de l'emploi total, et du **design (12,4%)** qui y était en deuxième position. Pour la **Wallonie**, les **livres et presse (17%)**, le **design (12,5%)** et la **mode (11,5%)** occupent les parts les plus importantes avec en plus l'**enseignement culturel (11,8%)** qui figure aussi parmi les domaines les plus importants pour cette région. Pour **Bruxelles**, comme dans l'emploi total, ce sont l'**audiovisuel (23,7%)**, la **publicité (19,9%)** et les **livres et presse (12,9%)** qui occupent les parts les plus importantes.

Part de la valeur ajoutée brute en baisse de 2008 à 2011

En 2011, la valeur ajoutée brute des ICC atteint **3,5 milliards d'euros** à **Bruxelles** et **3 milliards d'euros** en **Wallonie**. Concernant l'évolution **entre 2008 et 2011** de la **part de la valeur ajoutée brute du secteur** dans la valeur ajoutée brute totale, on observe une légère baisse qui passe, pour la Belgique, **de 5,1% en 2008 à 4,8% en 2011**, soit une **diminution de 6,6%**. Pour la **Wallonie**, la part est de **4,2 % en 2008** et atteint **4,0 % en 2011**, soit une diminution de **4,9%**. Par contre, pour **Bruxelles**, la part de la valeur ajoutée brute a baissé de manière plus importante en passant de **6,6% en 2008 à 5,7 % en 2011 (-13,6%)**.

L'évolution de la valeur ajoutée brute **par domaine** révèle également des disparités. De 2008 à 2011, on observe une **augmentation** de la valeur ajoutée brute dans les domaines de l'**architecture** et de l'**enseignement culturel**, qui sont plus représentés en **Wallonie**, et de la **publicité** et de l'**interdomaine** qui sont eux plus représentés à **Bruxelles**. En revanche, on observe une **baisse** de la valeur ajoutée brute dans le domaine de l'**audiovisuel**, fortement présent à **Bruxelles**, et une baisse dans les domaines des **livres et presse** et du **design**, particulièrement présents en **Wallonie**.

Recommandations

L'étude a également posé des **hypothèses permettant l'établissement d'un compte satellite des ICC pouvant être mesuré de manière récurrente**. Les recommandations suivantes visent à établir des pistes concrètes pour améliorer le développement ultérieur de la mesure du poids économique des ICC.

En particulier, diverses **recommandations** peuvent être faites **afin d'augmenter la fiabilité et la pertinence des indicateurs statistiques** :

- Mission ayant pour but d'inciter les **opérateurs culturels à adopter le code NACE** correspondant à leur activité économique (ONSS et TVA) ;
- Veille vis-à-vis du processus d'**attribution d'un code INS unique par opérateur à usage statistique** (établissement de critères spécifiques d'attribution) ;
- **Participation des pouvoirs publics régionaux et communautaires au processus d'actualisation des codes NACE-BEL** (fédéral), afin d'insérer des secteurs culturels peu/pas identifiables actuellement :
 - a) marché de l'art/arts plastiques
 - b) musique
 - c) artisanat d'art
 - d) distinguer la vente à distance/en ligne par domaine : livres, musique, jeux vidéo, films et séries.

Le secteur des ICC se révèle vaste et protéiforme. **Plusieurs domaines gagneraient à être étudiés de manière plus approfondie**, notamment en regard des mutations technologiques actuelles et des questions liées à la propriété intellectuelle (par exemple : la musique, l'audiovisuel, les jeux vidéo).

La **part non-marchande** (sans but lucratif) des ICC nécessiterait également une attention différenciée et spécifique, par la mise en œuvre de **méthodologies axées** sur la mesure de valeurs s'écartant parfois des indicateurs économiques standards.

Enfin, il est apparu que l'**étude des pouvoirs publics s'occupant des ICC** reste un champ encore **peu exploré**, non seulement au niveau communautaire et régional mais aussi au niveau des administrations provinciales et locales. Cette analyse permettrait d'intégrer la composante des pouvoirs publics dans le portrait général des ICC.

1 Introduction

Ces dernières années, tant au niveau international que dans de nombreux pays, les industries culturelles et créatives (ICC) deviennent un objet d'analyse croissant de la part de la recherche scientifique spécialisée, ainsi que, plus ou moins directement, de la part des pouvoirs publics. Plus particulièrement, ce sont les enjeux de politiques publiques reliant les ICC au développement économique et, par extension, social, qui occupent une place importante. Malgré cet engouement, les diverses contributions mettent l'accent sur une définition des ICC qui reste encore inachevée et peu partagée, que ce soit à un niveau international ou sur le plan de son opérationnalisation.

La Belgique, avec ses spécificités institutionnelles, politiques, historiques et culturelles, a récemment vu fleurir divers intérêts et de multiples initiatives, parfois concomitantes, pour l'étude et le développement du secteur des ICC. Certaines de ces initiatives étaient en cours de réalisation pendant la rédaction de la présente étude. Cela a fondé la nécessité d'effectuer, dans un premier temps, le recensement et la comparaison de ces initiatives, afin d'en faire un état de l'art à jour, et donc de préciser la spécificité de cette étude.

En intégrant la littérature nationale et internationale la plus récente, nous avons abouti à une analyse du positionnement complémentaire – en termes d'objectifs, d'approche, de méthodologie, de marges et de résultats – de cette étude par rapport aux études récentes en Belgique, et en particulier en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Chapitre 2, *Définition des ICC et état de l'art*, résume l'état de l'art des initiatives récentes, en particulier en Belgique, tout en y incluant le contexte méthodologique et statistique européen (ESSnet-Culture 2012). Il aborde également le cadre général de définition des ICC pour se recentrer sur la nécessité d'une définition statistique « pragmatique ».

Le Chapitre 3, *Le périmètre des Industries culturelles et créatives*, aborde les caractéristiques des différentes sources de données publiques permettant d'estimer le poids économique des ICC. Il rend compte également de plusieurs sources de données sectorielles (*bottom-up*) et de leurs limites dans l'établissement d'une approche réalisée via les codes NACE². Il présente le relevé des variables économiques figurant dans la littérature en soulignant leur dépendance aux sources de données disponibles. Les principes présidant à la délimitation des activités économiques retenues sont ainsi présentés, avec les différents critères d'inclusions appliqués. Il en ressort une approche intégrée et en même temps ciblée des industries culturelles et créatives en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette approche prend en considération des activités qui ne figuraient pas dans des études précédentes car leurs stratifications (basées en partie sur l'ancienne classification NACE) ne tenaient pas compte de nouveaux domaines des ICC. Par ailleurs, la classification proposée dans cette étude se concentre sur le contenu culturel et créatif ainsi que sur les modalités de sa réalisation.

² Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne.

Le Chapitre 4, *Analyses et résultats*, mesure le poids économique du secteur des Industries culturelles et créatives. Il passe en revue et analyse l'importance des ICC dans l'économie du point de vue de l'emploi (salariés, indépendants, employeurs et assujettis actifs), du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée. La structuration des employeurs et des entreprises est également analysée, selon leurs tailles et leurs statuts juridiques. Les analyses pointent les parts relatives au sein des régions et du pays, les différentes tendances observées, les variations depuis 2008, ainsi que les répartitions entre les domaines des ICC. Dans ses conclusions, ce Chapitre rend compte des résultats obtenus pour la réalisation d'un compte satellite des ICC.

Le dernier Chapitre résume les principaux résultats obtenus et souligne l'importance relative des ICC dans l'économie nationale/régionale, ainsi que ses spécificités au niveau des régions et de chaque domaine. Des recommandations finales visent à établir des pistes concrètes pour un possible développement ultérieur de la mesure du poids économique des ICC.

2 Définition des ICC et état de l'art en Belgique

2.1 Les cadres international et belge

La définition des industries culturelles constitue encore de nos jours un débat au niveau national et international (ESSnet-Culture 2012)³. Nous en reprenons ici les approches les plus récentes.

Selon le Livre Vert de la Commission Européenne (2010 : 7)⁴, « Les «industries culturelles» sont les industries qui produisent et diffusent des biens ou des services considérés au moment de leur conception comme possédant une qualité, un usage ou une finalité spécifique qui incarne ou véhicule des expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale que ces biens ou services peuvent avoir. Outre les secteurs traditionnels des arts (arts du spectacle, arts visuels, patrimoine culturel – y compris le secteur public), ces biens et services incluent également les films, les DVD et les vidéos, la télévision et la radio, les jeux vidéo, les nouveaux médias, la musique, les livres et la presse. Ce concept a été défini en relation avec les expressions culturelles dans le contexte de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).

Les «industries créatives» sont les industries qui utilisent la culture comme intrant et possèdent une dimension culturelle, quoique leurs productions soient essentiellement fonctionnelles. Elles incluent l'architecture et le design, lesquels intègrent des éléments créatifs dans des processus plus larges, ainsi que des sous-secteurs, comme la conception graphique, la création de mode ou la publicité.

Plus accessoirement, beaucoup d'autres industries comptent sur la production de contenus pour leur propre développement et connaissent donc, dans une certaine mesure, une relation d'interdépendance avec les ICC. C'est entre autres le cas du tourisme et du secteur des nouvelles technologies. Néanmoins, ces industries ne sont pas explicitement incluses dans le concept d'ICC utilisé dans ce livre vert ».

La CNUCED (2010) montre l'existence des standards basés sur une approche symbolique des ICC, une approche concentrique ou encore une approche à partir des droits d'auteurs. Dans la définition de la CNUCED, les industries culturelles représentent plutôt un sous-ensemble des industries créatives avec une valeur commerciale moins importante, en termes de coûts de reproduction et de capacité de transfert vers d'autres secteurs économiques. On distingue quatre grands secteurs, en ordre croissant d'orientation au marché et aux services : patrimoine, arts,

³ Le concept d'industries créatives a son origine au Department of Communications and the Arts (DoCA) (1994), *Creative Nation: Commonwealth Cultural Policy*, Canberra. Il a été popularisé par le Department of Culture, Media and Sport (DCMS) (1998), *Creative Industries Mapping Document*, Londres.

⁴ COM (2010) 183 final,

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52010DC0183&from=EN>.

médias (incluant édition et audiovisuel) et créations fonctionnelles (design, nouveaux médias, services créatifs). Les produits et services des ICC sont typiquement couverts par les droits d'auteur.

Depuis une douzaine d'années, le développement des statistiques culturelles à un niveau international a suscité l'intérêt d'organisations comme le Conseil d'Europe, l'UNESCO, la CNUCED, l'OCDE et l'OMPI. Pour l'Union européenne, les statistiques culturelles ont eu une connotation liée à la croissance économique dès 1995⁵. L'action entreprise depuis par le Conseil européen des Ministres de la Culture consistait à mettre en place une série de groupes de travail chargés d'œuvrer au développement des statistiques culturelles au niveau européen ; le souci d'une certaine comparabilité entre pays membres était donc présent⁶, bien qu'elle soit à ce jour encore inachevée⁷. En ce sens, ESSnet-Culture (2012), et en particulier le nouveau cadre consacré aux statistiques et définitions culturelles⁸, en est le produit le plus récent au niveau européen.

Par une approche pragmatique (visant à favoriser l'harmonisation des données robustes) et centrée sur le contenu culturel, ESSnet-Culture (2012) propose un cadre plus restreint que celui de l'UNESCO (2005). Les aspects économiques, sociaux, de financement et des publics et de la consommation sont également pris en compte. Aucune priorité n'est donnée à un secteur culturel spécifique. Le cadre statistique qui en découle vise à considérer le secteur culturel comme un secteur en soi, sans risque de le noyer dans d'autres secteurs.

ESSnet-Culture (2012) considère ainsi dix domaines : patrimoine, archives, bibliothèques, livres et édition, arts visuels, arts du spectacle, audiovisuel et multimédia, architecture, publicité, et artisanat. Ces domaines sont basés sur les fonctions économiques séquentielles de création, production et édition, diffusion et commerce, conservation, formation, gestion et réglementation. Selon cette approche, les logiciels et les secteurs TIC ne sont pas inclus dans les industries culturelles et créatives.

⁵ Journal officiel des Communautés européennes, 95/C, 327/01.

⁶ Néanmoins, les phases d'adhésion à l'Union européenne se succédant ces vingt dernières années et un engagement différent de la part des pays membres en matière de statistiques culturelles européennes ont marqué divers niveaux de contribution à cette matière qui est en soi déjà hétérogène.

⁷ Les principaux obstacles à cette comparabilité proviennent des différences de systèmes nationaux d'administration et de production de données, des différences méthodologiques, de périodicité et de récolte et des sources employées, et, en outre, du manque de mécanismes de centralisation (ESSnet-Culture 2012).

⁸ Dont la *task force* « Cadre et définitions des statistiques culturelles » a été coordonnée par la France, avec cinq autres participants (AT, LU, NL, SE, UK) et 11 membres (DK, EL, ES, FI, IT, LT, PL, PT, SK, CH and TR), pour un total de 17 pays membres. D'autres *task forces* d'ESSnet étant dédiées respectivement à : financement de la culture et dépenses culturelles ; économie de la culture et emploi ; pratiques culturelles et aspects sociaux. La Belgique participait (donc avec un rôle actif) à d'autres *task forces* (« Financement de la culture et dépenses culturelles », et « Pratiques culturelles et aspects sociaux »), mais elle était absente de la *task force* « Cadre et définitions des statistiques culturelles ».

2.2 Vers une définition statistique des ICC

Il ressort du contexte international que la définition des ICC dépend de ses usages particuliers, qu'ils soient sociaux, économiques ou politiques. Nous pouvons esquisser une dynamique générale d'élargissement du périmètre envisagé qui est couplée à une nécessité de catégorisation. En effet, une grande part des travaux procède à l'identification d'un noyau dur culturel, d'un cœur sectoriel en prise directe avec la création artistique, qui est amené parfois à s'élargir à d'autres dimensions : industrielles et créatives. Cette extension du concept, impliquant la distinction des catégories industrielles et créatives, se voit limitée en fonction des particularités de chacune des études.

Notre approche définitoire s'inscrit dans un souci de cohérence par rapport aux cadres internationaux existants et aux initiatives précédentes de la Région wallonne en la matière. En d'autres termes, la définition générale émanant de l'UE constitue la base de nos travaux. Il importe de souligner qu'il s'agit d'un point de départ qui nécessite des approfondissements lorsqu'il s'agit d'opérationnaliser le périmètre statistique (sélection des codes de la Nomenclature européenne des activités économiques NACE). La correspondance vis-à-vis des cadres internationaux, et de l'Union européenne en particulier, est confrontée aux caractéristiques suivantes : les travaux réalisés pour le compte de la Commission européenne (KEA 2006) sont basés sur des codes NACE à 4 chiffres et se réfèrent à la nomenclature NACE précédant la révision de 2008 ; les études européennes (KEA 2006 et ESSnet-Culture 2012) ont pour objectif de mesurer le poids économique de la culture ou des activités culturelles et non des ICC.

Notre tâche relève donc d'une définition statistique des ICC, c'est-à-dire d'une définition « fermée » (WECD⁹), qui permette la plus grande exactitude par rapport aux réalités de la Région wallonne et de la Région bruxelloise, tout en considérant les contraintes suivantes : la disponibilité des données, la reproductibilité des mesures et leur inscription dans les standards existants. Le secteur des ICC est donc composé des activités économiques relatives aux ICC. Cette approche réaliste et solide de la définition des ICC correspond à l'objectif premier de cette étude : concevoir un outil récurrent de mesure du poids économique des ICC en Région wallonne et en Région bruxelloise.

2.3 Positionnement de notre étude par rapport à l'état de l'art

Depuis quelques années, le secteur des ICC est au centre de diverses initiatives en Belgique, qu'elles soient axées sur la recherche scientifique ou directement en prise avec les politiques publiques des différents niveaux de pouvoir concernés. Ces initiatives demeurent éparses et, provenant parfois d'une même autorité publique, cherchent à gagner petit à petit en cohérence et en coordination. La première étape de cette étude a dès lors consisté à recenser les démarches récentes ou encore en cours qui pouvaient côtoyer notre objet d'étude : mesurer le poids

⁹ Wallonia European Creative District.

économique des ICC à Bruxelles et en Wallonie et proposer un outil de mesure pouvant être répété régulièrement.

Il ressort de cet état de l'art des initiatives récentes que notre étude se positionne dans une perspective plus ciblée et approfondie vis-à-vis du cadre des ICC. Il s'agissait en effet de commencer par dresser un cadre définitoire qui tende à appréhender la réalité des ICC en Belgique francophone plus précisément qu'avec les seuls cadres généraux internationaux. De nombreux pays voisins sont passés par ce « passage obligé » : réaliser un état des lieux des systèmes d'information disponibles, principalement au sein des services publics, afin de concevoir des outils statistiques permettant d'observer et de décrire le secteur des ICC.

La note WECD du Service Public de Wallonie (SPW/DG06) (2013) précise que « l'évaluation quantitative classique des impacts des ICC sur l'économie est, à ce jour et avec les outils disponibles, encore peu explorée. ». Ceci souligne tout l'intérêt de notre étude et permet de la situer précisément dans le cadre global et spécifique d'action des pouvoirs publics concernés : construire les outils méthodologiques nécessaires à l'évaluation statistique du secteur des ICC.

En ce sens, le dispositif prévu dans le Plan Marshall de la Région wallonne (2013) ne paraît donc pas de nature à se superposer à cette étude. A l'inverse, les outils méthodologiques développés dans le cadre de cette étude pourraient, le cas échéant, être utilement intégrés aux outils d'évaluation qui seront conçus par la Région wallonne. Notons aussi que la *Cartographie des ICC en Wallonie* réalisée par le SPW/DG06 (2013) représentait un premier pas dans l'établissement d'un tel outil de pilotage. Notre étude a pu progresser quelques coudées au-delà, notamment par l'extension de la zone géographique concernée à la Région bruxelloise et à la Belgique, et l'utilisation de données supplémentaires.

Par rapport à la dernière étude d'Idea Consult (2014) commandée par le SPW/DG06, l'approche de la présente étude a privilégié la mesure du poids économique des ICC, et a pu aborder dès lors plus en détails les questions et problématiques méthodologiques – les différentes sources disponibles pour l'estimation du poids des ICC dans l'économie, le périmètre des activités ICC, les indicateurs – parvenant à une prise en compte du secteur des ICC sensiblement plus proche de ses réalités. D'autres initiatives ont inspiré des réflexions de nature méthodologique, telle que l'étude de Martens et al. (2014), sans faire l'objet jusqu'à présent d'applications.

Pour conclure, outre la réalisation inédite en Belgique francophone d'un portrait du poids économique des ICC, cette étude présente l'originalité de proposer un cadre méthodologique – un compte satellite des ICC – visant la reproduction régulière de ce portrait, offrant par là un outil de pilotage à destination des pouvoirs publics.

3 Le périmètre des Industries culturelles et créatives

3.1 Les indicateurs en Belgique

L'état de la littérature fait ressortir la forte dépendance des indicateurs à la disponibilité et à la validité des sources de données existantes. Il paraît, donc, pertinent d'aligner la proposition d'indicateurs sur l'inventaire des données disponibles. Cela étant, nous pouvons d'ores et déjà relever les tendances générales de la littérature quant à l'usage des variables économiques, celles-ci s'avèrent en effet relativement récurrentes (Tableau 3.1.1).

Tableau 3.1.1 : Indicateurs considérés dans les différentes études sur la Belgique

INDICATEUR	CPDT	SPW (cartographie)	IdeaConsult (2013)	Flanders DC
Nombre d'indépendants		X	X	X
Nombre de sociétés	X	X		
Nombre d'employeurs				X
Nombre d'unités d'implantation			X	
Nombre d'emplois	X		X	
Nombre de salariés		X		
Nombre d'employés	X			X
Nombre de travailleurs			X	
Volume d'emploi			X	
Chiffre d'affaires			X	X
Valeur ajoutée			X	X

A nouveau, il faut souligner que le choix des indicateurs a été effectué en fonction de la disponibilité des données mais également des objectifs définis de cette étude, soit le tableau de bord récurrent et la prise en considération des standards existants (Union européenne et Région wallonne).

3.2 Les sources de données en Belgique

Les Tableaux 3.2.1 et 3.2.2 résument les diverses sources de données utilisables dans l'estimation du poids économique des ICC, en particulier, les sources de données publiques, ainsi que quelques sources de données « sectorielles »¹⁰.

Tableau 3.2.1 : Récapitulatif des données utilisées dans les études précédentes

SOURCE	CPDT	SPW (cartographie)	IdeaConsult (2013)	Flanders DC
ONSS	X	X	X	X
INASTI			X	
DGSIE (TVA)				
SPF-Economie (TVA)		X		
Belfirst (Bureau van Dijck)	X	X	X	X
Sources sectorielles				X

Tableau 3.2.2 : Sources des données analysées dans le cadre de l'étude

SOURCE	ONSS	DGSIE (Tva)	ICN	Belfirst	Données sectorielles
Niveau de codes NACE	5	5, 4	2	5	n.d.
Indicateurs	Effectifs de postes de travail (employés) Effectifs d'établissements (employeurs)	Effectifs d'assujettis actifs (dont les indépendants) Chiffre d'affaires	Emploi (salarié et indépendant) Valeur ajoutée brute au prix de base (à prix courants)	Valeur ajoutée	n.d.
Niveau géographique	Régions (Fr/Nl à Bruxelles)	Régions (données <i>régionalisées</i>)	Régions	Régions	n.d.

¹⁰ Les données de l'ONSS, de la DGSIE et de l'ICN utilisées dans le cadre de cette étude nous ont été transmises par l'IWEPS, à l'exception des données de l'ONSS utilisées pour le calcul du ratio linguistique en Région bruxelloise, directement obtenues auprès de l'ONSS.

3.3 Principes et critères d'inclusion adoptés

Contrairement aux études existantes portant sur la Belgique, se référant de manière récurrente à une matrice statistique obsolète, cette étude a effectué un réexamen détaillé des codes NACE Rev. 2 (2008) à 5 chiffres (NACE-BEL). Outre des considérations méthodologiques de fond sur les critères d'inclusion et de regroupement des activités, cette démarche nous a amené à constater la présence de sous-estimations ainsi que de surestimations des ICC dans les études précédentes.

Du côté des sous-estimations, nous avons relevé que de nombreuses activités culturelles et créatives manquaient dans les périmètres retenus, en particulier dans les domaines du design, de la mode, du spectacle vivant, du patrimoine culturel, des loisirs et des domaines « mixtes ».

De l'autre côté, des problèmes de surestimation se posent quand des activités n'étant pas totalement propres aux ICC sont, au contraire, considérées comme telles. À la suite des travaux d'ESSnet-Culture (2012), nous avons distingué les activités *totale*ment culturelles et créatives (T), et les activités *incluant* aussi et suffisamment, mais pas seulement, des sous-activités culturelles et créatives (I)¹¹. A la différence d'ESSnet-Culture, concernant les critères d'inclusion des activités, nous avons aussi tenu compte du concept de « chaîne de valeur »¹² dans les différents secteurs culturels et créatifs. Autrement dit, nous avons pris en considération la manière dont le contenu est significativement impacté par des activités en amont et dont il se répercute sensiblement en aval dans les différentes chaînes. Afin de poser une limite à l'inclusion de la chaîne de valeur, et tout en reconnaissant une certaine présence de savoir-faire qui relève de la créativité en amont de ces chaînes, nous avons choisi d'exclure la fabrication des matériaux et d'inclure leur assemblage. Par exemple, la production du textile *vs* celle de l'habillement, la production de cuir *vs* celle des chaussures, la production de papier *vs* celle des biens en papier, la production de matériaux de construction *vs* l'architecture, etc.¹³ A l'inverse, en aval de la chaîne, nous avons choisi d'inclure les activités de distribution des biens culturels et créatifs.

Par ailleurs, toujours sur la base du concept de chaîne de valeur, nous avons défini une troisième catégorie d'activités culturelles et créatives. Celles qui, pour leurs modes d'opération durant leurs processus de réalisation, impliquent parfois, c'est à dire *partiellement* (P), des expertises et des savoir-faire traditionnels ou nouveaux qui correspondent tout à fait à des modalités culturelles ou créatives, et qui recèlent des potentiels d'avantage compétitif non négligeables¹⁴. Nous avons donc essayé de mettre en relief non seulement le contenu culturel et créatif, mais aussi les modalités de sa réalisation.

¹¹ Pour la Belgique, Flanders DC et Antwerp Management School (2011) ont aussi opté pour une distinction entre deux types d'activités.

¹² Porter, M.E. (1985), *Competitive Advantage: Creating and Sustaining Superior Performance*, New York.

¹³ De même que pour la production d'outils employés pour des services culturels et créatifs (ex. la fabrication d'articles pyrotechniques *vs* des spectacles pyrotechniques ; la fabrication et distribution d'appareils et de matériel électroniques *vs* la production de contenu audiovisuel et multimédia).

¹⁴ La mode en constitue un exemple. Un vêtement satisfait avant tout des besoins purement fonctionnels (thermique, protectif, etc.). Toutefois, il peut ultérieurement satisfaire des besoins esthétiques, que seul un processus créatif peut intégrer dans ce type de produit. Typiquement, ce transfert est inspiré par et en synergie avec des secteurs plus « densément » culturels (dans ce cas, les arts visuels), mais d'autres transferts et synergies sont possibles, par exemple dans la publicité.

La liste des domaines a été établie en deux temps. En premier, nous avons dressé une liste sur base des domaines généralement retenus dans la littérature relative à la mesure économique de la culture et/ou des ICC. Cette première liste de domaines a permis la sélection des activités économiques propres aux ICC (liste des codes NACE-BEL).

Dans un second temps, nous avons regroupé les activités économiques au sein des différents domaines. Cette étape a posé plusieurs défis méthodologiques. Certains codes renvoient à des domaines précis. Dans ce cas, certains domaines sont constitués de codes qui leur sont attribués exclusivement. Le meilleur exemple est l'architecture. D'autres codes renvoient à deux ou plusieurs domaines identifiables. Ils sont alors répartis entre ces différents domaines. Certains domaines ont été confrontés à la rareté de codes exclusifs. C'est le cas du domaine de la musique : 15 codes auraient pu constituer ce domaine mais un seul est exclusif. Il existe enfin des codes qui ne peuvent pas être répartis entre des domaines précis, ceux-là sont alors attribués au domaine « Interdomaine »¹⁵.

Nous avons ainsi sélectionné 173 activités ICC, lesquelles ont été successivement regroupées en 12 domaines. Si, dans la grande majorité des cas, chaque activité appartient à un seul domaine, dans des cas limités (12) une appartenance à deux ou à trois domaines différents s'est avérée incontournable. Enfin, rappelons que lorsqu'il n'a pas été possible de distinguer des domaines d'appartenance, l'activité a été attribuée à la catégorie « Interdomaine ».

3.4 Domaines et activités économiques considérés

Par la suite, nous présentons de manière détaillée les activités à 5 chiffres NACE retenues (les codes marqués par un astérisque marquent l'attribution double ou triple), regroupées dans les 12 domaines, et pour lesquelles nous avons distingué les trois types d'appartenance aux ICC : Totales, Incluant ou Partielles.

Liste des domaines des ICC :

1. Architecture
2. Arts plastiques
3. Audiovisuel
4. Design
5. Enseignement culturel
6. Livres et presse
7. Loisirs culturels
8. Mode
9. Patrimoine, archives et bibliothèques
10. Publicité

¹⁵ La création d'une telle catégorie se retrouve également dans le compte satellite de la culture du Canada (« multidomaine »). Cf. Statistique Canada, *Compte satellite de la culture du Canada, 2010*, - No 13-604-M au catalogue - No 75, Ministère de l'Industrie, Canada, Septembre 2014.

11. Spectacle vivant

12. Interdomaine

1. Architecture

Code NACE		T	I	P
71111	Activités d'architecture de construction			
71112	Activités d'architecture d'intérieur			
71113	Activités d'architecture d'urbanisme, de paysage et de jardin			

2. Arts plastiques

Code NACE		T	I	P
47787	Commerce de détail d'objets d'art neufs en magasin spécialisé			
47791	Commerce de détail d'antiquités en magasin			
74201	Production photographique, sauf activités des photographes de presse			
74209	Autres activités photographiques			
90031*	Création artistique, sauf activités de soutien			
90032*	Activités de soutien à la création artistique			

3. Audiovisuel

Code NACE		T	I	P
18200	Reproduction d'enregistrements			
46432	Commerce de gros de supports enregistrés d'images et de sons			
47410	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périph. et de logiciels en magas. spécial.			
47630	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et détail en magasin spécialisé			
58210	Édition de jeux électroniques			
59111	Production de films cinématographiques			
59112	Production de films pour la télévision			
59113	Production de films autres que cinématographiques et pour la télévision			
59114	Production de programmes pour la télévision			
59120	Post-production de films cinématographiques, de détail et de progr. de télévision			
59130	Distribution de films cinématographiques, de détail et de programmes de télévision			
59140	Projection de films cinématographiques			
59201	Production d'enregistrements sonores			
59202	Studios d'enregistrements sonores			
59203	Édition musicale			
59209	Autres services d'enregistrements sonores			
60100	Diffusion de programmes radio			
60200	Programmation de télévision et télédiffusion			
61200	Télécommunications sans fil			
63120	Portails Internet			
73120*	Régie publicitaire de médias			
77220	Location de vidéocassettes et de disques vidéo			

4. Design

Code NACE		T	I	P
13930	Fabrication de tapis et de moquettes			
14200*	Fabrication d'articles en fourrure			
16291	Fabrication d'objets divers en bois			
22190	Fabrication d'autres articles en caoutchouc			

23130	Fabrication de verre creux			
23410	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental			
26520	Horlogerie			
27401	Fabrication de lampes			
27402	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique			
31010	Fabrication de meubles de bureau et de magasin			
31020	Fabrication de meubles de cuisine			
31091	Fabrication de salles à manger, de salons, de chambres à coucher et de salles de bain			
31092	Fabrication de meubles de jardin et d'extérieur			
31099	Fabrication d'autres meubles n.c.a.			
32110	Frappe de monnaie			
32121	Travail du diamant			
32122	Travail des pierres précieuses (sauf le diamant) et des pierres semi-précieuses			
32123	Fabrication d'articles de joaillerie et de bijouterie			
32124	Fabrication d'articles d'orfèvrerie			
32129	Fabrication d'autres articles en métaux précieux			
32130	Fabrication d'articles de bijouterie de fantaisie et d'articles similaires			
32400	Fabrication de jeux et de jouets			
32500	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire			
32990	Autres activités manufacturières n.c.a.			
46150	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie			
46471	Commerce de gros de mobilier domestique			
46472	Commerce de gros de tapis			
46473	Commerce de gros d'appareils d'éclairage			
46480	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie			
46497	Commerce de gros de jeux et de jouets			
46499*	Commerce de gros d'autres biens domestiques n.c.a.			
47191*	Comm. de détail en mag. non spécial. sans prédom. aliment. (surf. de vente < 2500m²)			
47530	Comm. de dét. de tapis, de moquettes et de revêt. de murs/sols en magasin spécialisé			
47591	Commerce de détail de mobilier de maison en magasin spécialisé			
47592	Commerce de détail d'appareils d'éclairage en magasin spécialisé			
47593	Commerce de détail d'appareils ménagers non électriques, de vaisselle, de verrerie, de porcelaine et de poterie en magasin spécialisé			
47599	Commerce de détail d'autres articles de ménage en magasin spécialisé n.c.a.			
47650	Commerce de détail de jeux et de jouets en magasin spécialisé			
47770	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé			
47786	Commerce de détail de souvenirs et d'articles religieux en magasin spécialisé			
47793*	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin, sauf vêtements d'occasion			
74101*	Création de modèles pour les biens personnels et domestiques			
74102	Activités de design industriel			
74103	Activités de design graphique			
74104	Décoration d'intérieur			
74105	Décoration d'étalage			
74109	Autres activités spécialisées de design			
77299*	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques n.c.a.			
95240	Réparation de meubles et d'équipements du foyer			
95250	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie			
95290*	Réparation d'autres biens personnels et domestiques			

5. Enseignement culturel

Code NACE		T	I	P
85311	Enseignement secondaire général ordinaire communautaire			
85312	Enseignement secondaire général ordinaire provincial subventionné			
85313	Enseignement secondaire général ordinaire communal subventionné			
85314	Enseignement secondaire général ordinaire libre subventionné			
85319	Enseignement secondaire ordinaire général n.c.a.			

85321	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire communautaire			
85322	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire provincial subventionné			
85323	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire communal subventionné			
85324	Enseignement secondaire technique et professionnel ordinaire libre subventionné			
85325	Enseignement secondaire spécialisé organisé par les pouvoirs publics			
85326	Enseignement secondaire spécialisé libre subventionné			
85329	Enseignement secondaire technique, professionnel et spécialisé n.c.a.			
85421	Enseignement supérieur organisé par les pouvoirs publics			
85422	Enseignement supérieur libre subventionné			
85429	Enseignement supérieur n.c.a.			
85520	Enseignement culturel			
85593	Formation socio-culturelle			

6. Livres et presse

Code NACE		T	I	P
18110	Imprimerie de journaux			
18120	Autre imprimerie (labour)			
18130	Activités de prépresse			
18140	Reliure et activités annexes			
46491	Commerce de gros de journaux, de livres et de périodiques			
47610	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé			
47620	Commerce de détail de journaux et de papeterie en magasin spécialisé			
47793*	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin, sauf vêtements d'occasion			
58110	Édition de livres			
58130	Édition de journaux			
58140	Édition de revues et de périodiques			
58190	Autres activités d'édition			
63910	Activités des agences de presse			
74202	Activités des photographes de presse			
77299*	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques n.c.a.			
90031*	Création artistique, sauf activités de soutien			
90032*	Activités de soutien à la création artistique			

7. Loisirs culturels

Code NACE		T	I	P
56302	Discothèques, dancings et similaires			
93211	Activités foraines			
93212	Activités des parcs d'attractions et des parcs à thèmes			
93291	Exploitation de salles de billard et de snooker			
93292	Exploitation de domaines récréatifs			
93299	Autres activités récréatives et de loisirs n.c.a.			

8. Mode

Code NACE		T	I	P
14110	Fabrication de vêtements en cuir			
14120	Fabrication de vêtements de travail			
14130	Fabrication d'autres vêtements de dessus			
14140	Fabrication de vêtements de dessous			
14191	Fabrication de chapeaux et de bonnets			
14199	Fabrication d'autres vêtements et accessoires n.c.a.			
14200*	Fabrication d'articles en fourrure			
14310	Fabrication d'articles chaussants à mailles			

14390	Fabrication d'autres articles à mailles			
15120	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie			
15200	Fabrication de chaussures			
20420	Fabrication de parfums et de produits de toilette			
46160	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chauss. et articl. en cuir			
46421	Commerce de gros de vêtements de travail			
46422	Commerce de gros de sous-vêtements			
46423	Commerce de gros de vêtements, autres que vêtements de travail et sous-vêtements			
46424	Commerce de gros d'accessoires du vêtement			
46425	Commerce de gros de chaussures			
46498	Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage			
47191*	Comm. de détail en mag. non spécial. sans prédom. aliment. (surf. de vente < 2500m ²)			
47711	Commerce de détail de vêtements pour dame en magasin spécialisé			
47712	Commerce de détail de vêtements pour homme en magasin spécialisé			
47713	Commerce de détail de vêtements pour bébé et enfant en magasin spécialisé			
47714	Commerce de détail de sous-vêtem., de ling. et de vêtem. de bain en mag. spécialisé			
47715	Commerce de détail d'accessoires du vêtement en magasin spécialisé			
47716	Commerce de détail de vêtements, de sous-vêtements et d'accessoires pour dame, homme, enfant et bébé en magasin spécialisé, assortiment général			
47721	Commerce de détail de chaussures en magasin spécialisé			
47722	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage en magasin spécialisé			
47792	Commerce de détail de vêtements d'occasion en magasin			
47820	Comm. de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés			
74101*	Création de modèles pour les biens personnels et domestiques			
77294	Location et location-bail de textiles, d'habillement, de bijoux et de chaussures			
95290*	Réparation d'autres biens personnels et domestiques			

9. Patrimoine, archives et bibliothèques

Code NACE		T	I	P
43995	Travaux de restauration des bâtiments			
91011	Gestion des bibliothèques, des médiathèques et des ludothèques			
91012	Gestion des archives publiques			
91020	Gestion des musées			
91030	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires			
91041	Gestion des jardins botaniques et zoologiques			
91042	Gestion et conservation des sites naturels			

10. Publicité

Code NACE		T	I	P
70210	Conseil en relations publiques et en communication			
73110	Activités des agences de publicité			
73120*	Régie publicitaire de médias			

11. Spectacle vivant

Code NACE		T	I	P
32200	Fabrication d'instruments de musique			
46499*	Commerce de gros d'autres biens domestiques n.c.a.			
47594	Commerce de détail d'instruments de musique en magasin spécialisé			
77299*	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques n.c.a.			
90011	Réalisation de spectacles par des artistes indépendants			
90012	Réalisation de spectacles par des ensembles artistiques			
90021	Promotion et organisation de spectacles vivants			

90022	Conception et réalisation de décors			
90023	Services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage			
90029	Autres activités de soutien au spectacle vivant			
90041	Gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires			
90042*	Gestion de centres culturels et de salles multifonctionnelles à vocation culturelle			
95290*	Réparation d'autres biens personnels et domestiques			

12. Interdomaine

Code NACE		T	I	P
47910	Commerce de détail par correspondance ou par Internet			
74300	Traduction et interprétation			
74901	Activités des agents et représent. d'artistes, de sport. et d'autres personn. publiques			
78100	Activités des agences de placement de main-d'œuvre			
79901	Services d'information touristique			
79909	Autres services de réservation			
90042*	Gestion de centres culturels et de salles multifonction. à vocation culturelle			
94999	Autres associations n.c.a.			

Dans le Tableau 3.4.1, nous présentons une comparaison des activités, regroupées par domaines, qui ont été *globalement* incluses dans la présente étude, l'étude d'ESSnet-Culture (2012) et les études belges mentionnées dans le chapitre précédent. Il s'agit d'une comparaison globale puisque, au niveau des codes à 5 chiffres NACE, ces diverses études révèlent de nombreuses dissemblances quant à l'inclusion ou l'exclusion des activités.

Tableau 3.4.1 : Récapitulatif des domaines généralement pris en considération par la littérature belge et ESSnet-Culture

DOMAINE	ULB (2014)	ESS Net-Culture (2012)	Flanders DC (2011)	CPDT (2013)	RW-DG06 (2013)	Idea Cons. (2011)
Architecture						
Arts plastiques						
Audiovisuel						
Design						
Enseignement culturel						
Livres et presse						
Loisirs culturels						
Matériel /équipement électroniques						
Mode						
Papier						
Patrimoine, archives, bibliothèques						
Publicité						
Spectacle vivant						
Textiles						

3.5 Traitement des codes NACE-BEL partiellement repris

La sélection des codes NACE a montré l'insuffisance de la nomenclature pour rendre compte exactement des activités culturelles et créatives. Certains codes se révèlent trop étendus et englobent un panel d'activités qui ne sont que partiellement reliées aux ICC. Il s'agit alors de tenter d'identifier la part des activités comprises dans le code qui soit propre au secteur des ICC. Afin de pallier cette difficulté, plusieurs méthodes peuvent être utilisées et offrent des degrés de précision sensiblement différents.

Tout d'abord, il est possible de se fonder sur les définitions et distinctions établies par la nomenclature NACE-BEL au sein de chaque code à 5 chiffres. La Banque-Carrefour des Entreprises a d'ailleurs établi une nomenclature à 7 chiffres, ce dernier niveau étant destiné à préciser qualitativement le contenu divers des codes à 5 chiffres. Notons cependant que ces codes à 7 chiffres ne sont utilisés par aucun des organismes publics fournissant les statistiques qui nous occupent.

L'étude conduite récemment en France par l'IGF (Inspection Générale des Finances) et l'IGAC (Inspection Générale des Affaires Culturelles) s'est appuyée notamment sur cette méthode pour

distinguer les activités culturelles créatives contenues dans des catégories plus larges¹⁶. La répartition est alors opérée par l'usage d'un ratio correspondant à l'item retenu. Cette méthode attribue un poids équivalent à chacune des sous-catégories. Cette méthode comporte donc une part d'aléatoire, certains items pouvant se révéler surestimés ou sous-estimés. Pour cette raison, elle nous apparaît comme la méthode dont l'usage ne peut être réalisé qu'en dernière instance, après avoir épuisé toute autre voie d'analyse. L'avantage indéniable de cette approche réside dans la prise en considération de toutes les activités culturelles et créatives figurant dans la nomenclature. Nous pouvons également considérer que les sous-estimations peuvent être équilibrées par les surestimations. En tout état de cause, les imperfections d'une telle estimation ne pourraient pas dépasser les imprécisions dues au choix d'exclure l'ensemble de ces activités culturelles et créatives.

3.6 Les données sectorielles

Pour déterminer les ratios propres à chaque activité culturelle et créative englobée dans un code NACE-BEL plus large, il est également envisageable de se baser, le cas échéant, sur des données recueillies auprès de fédérations ou d'associations sectorielles. En effet, de telles données répondent généralement aux besoins de connaissance du marché exprimés par les fédérations et qui ne sont pas suffisamment rencontrés par les statistiques publiques. Une telle approche « bottom-up » présente théoriquement l'avantage d'ancrer les estimations sur des évaluations dont la crédibilité est attestée par les secteurs professionnels. En pratique, une telle approche s'avère peu opérationnelle, car les données existantes se révèlent inadéquates, lorsqu'elles sont accessibles.

La plupart des secteurs vers lesquels nous nous sommes tournés ne disposaient pas de données utilisables pour la réalisation de ratios sectoriels¹⁷. Cela tient principalement au fait suivant : soit la nomenclature NACE-BEL correspond relativement bien au périmètre du secteur soit elle ne le fait pas. Dans le premier cas, les associations professionnelles ne chercheront pas à collecter d'autres données puisque les statistiques publiques peuvent y suffire (exemple : la Fédération des industries du verre). Dans le second cas, les associations vont parfois chercher à obtenir des données qui les intéressent et vont alors recourir à des enquêtes de marché plus ou moins élaborées. Ces enquêtes reposent d'ailleurs souvent sur le consentement de leurs membres à divulguer (sous réserve de confidentialité et d'anonymat) leurs résultats commerciaux. Ces enquêtes répondent alors généralement aux logiques et aux besoins des corporations professionnelles et/ou des acteurs minoritaires/majoritaires du secteur. Ces besoins peuvent être d'ordre institutionnel (reconnaissance de la part des pouvoirs publics) ou encore identitaire (dans le sens où ce processus construit un « champ » professionnel par reconnaissance mutuelle de professionnels). Les périmètres choisis se révèlent donc parfois doublement restreints : de par la méthode et de par les objectifs poursuivis. A noter que cette restriction correspond aux attentes des commanditaires davantage que les données statistiques fédérales. Ce périmètre restreint ne permet toutefois pas d'utiliser les résultats pour créer des ratios au sein de la nomenclature NACE-BEL.

¹⁶ Kancel, S., Itty, J., Weill M. et Durieux, B. (2013), *L'apport de la culture à l'économie en France*, Paris.

¹⁷ La liste des organisations et site web qui ont été consultés se trouve à la suite de la Bibliographie.

La difficulté tient également au fait que, pour certains secteurs marchands (audiovisuel, musique, vidéo), les données utilisées par les associations professionnelles émanent de sociétés privées, généralement internationales, de consultance et de marketing. Pour des raisons aisément compréhensibles, ces sociétés ne rendent pas publics les résultats bruts de leurs enquêtes. Tout au plus donnent-ils quelques indicateurs clés, sans mentionner les méthodologies utilisées. L'accès à des données plus précises se réalise généralement selon des rapports contractuels lucratifs.

4 Analyses et résultats

Les résultats obtenus soulignent l'importance des ICC dans l'économie de la Wallonie et de Bruxelles, et par extension au niveau belge¹⁸. Dans ce chapitre, nous présentons les résultats relatifs aux indicateurs suivants : l'emploi des salariés (Section 4.1), l'emploi des indépendants (Section 4.2), les employeurs et les assujettis actifs (Section 4.3), le chiffre d'affaires (Section 4.4), ainsi que les projections de l'emploi total dans un compte satellite des ICC (Section 4.5), et la valeur ajoutée brute (Section 4.6).

4.1 L'emploi des salariés

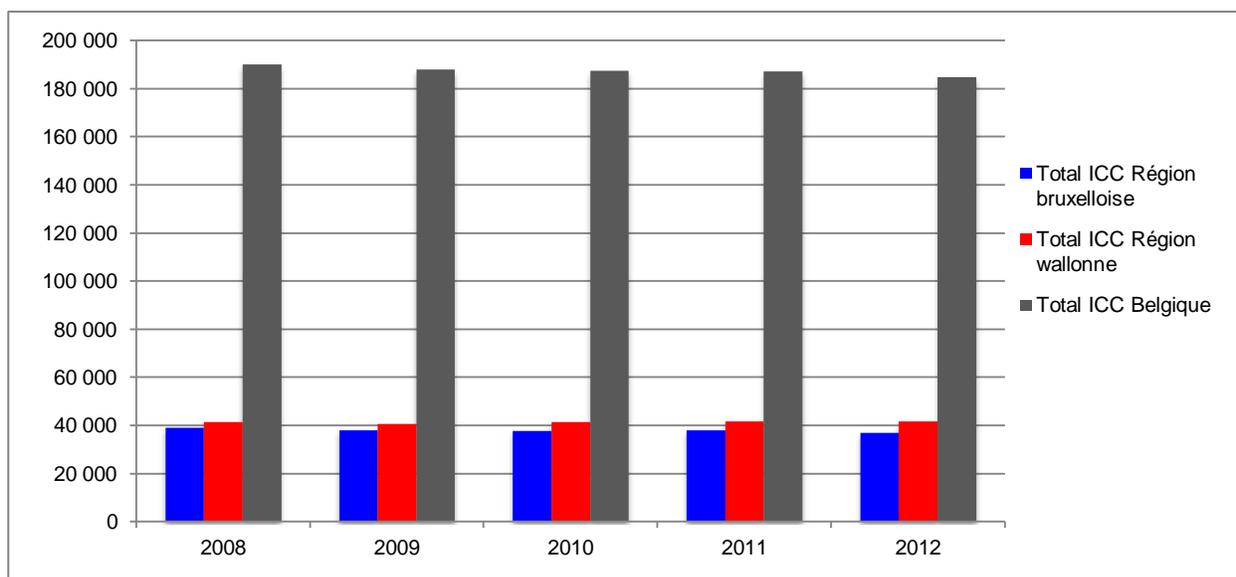
L'importance des ICC en termes d'emploi des salariés a été mesurée pour la période 2008-2012. Les bases de données utilisées ont été, au niveau de l'ONSS, le nombre de postes de travail salariés par région (2008-2012, moyenne annuelle 2^{ème} et 4^{ème} trimestres)¹⁹.

En Belgique, entre 2008 et 2012, les ICC ont absorbé environ 5% de l'emploi total des salariés, soit presque 190.000 postes de travail, avec la Wallonie légèrement au-dessus de Bruxelles. Néanmoins, si en Belgique (-2,8%), et surtout à Bruxelles (-5,8%), il y a eu une légère baisse des postes dans le travail salarié des ICC entre 2008 et 2012, la Wallonie (0,6%) montre une stabilité et même une tendance légèrement à la hausse (Figure 4.1.1).

¹⁸ Dans la présentation des résultats qui suit, des extensions au reste du pays ont parfois été incluses quand celles-ci favorisent une meilleure lecture du cadre régional wallon et bruxellois.

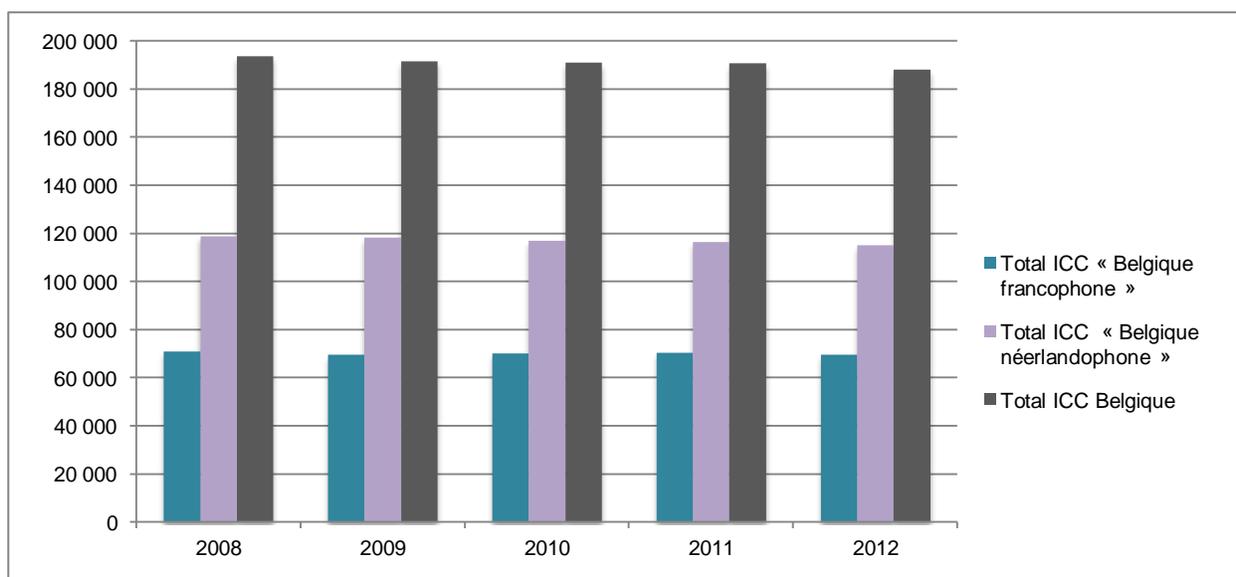
¹⁹ Bases de données employées : nombre de salariés par région (2008-2012) et par code NACE-BEL - 5D NACE Rev. 2 - 5D (ONSS) ; ratios ICC, ratios domaines et ratios linguistiques (ULB).
Résultats bruts en Annexe.

Figure 4.1.1 : Emploi des salariés par région en Belgique (2008-2012)



Si on répartit linguistiquement les postes de travail dans la Région bruxelloise (français = 76,19%, néerlandais = 23,79%, allemand = 0,03%, année de référence 2012), et si on rassemble linguistiquement les effectifs régionaux, on observe que la baisse du nombre des postes du côté francophone est relativement plus contenue que celle observée du côté néerlandophone (Figure 4.1.2).

Figure 4.1.2 : Répartition linguistique de l'emploi des salariés (2008-2012)



A noter que ces statistiques ne comptabilisent pas les entreprises qui, malgré leur activité

économique en Belgique, n'ont pas de siège social dans le pays. Ceci comporte une sous-estimation du travail salarié en particulier pour Bruxelles.

Nous avons ensuite analysé la distribution de l'emploi des salariés par domaine en 2012 au niveau relatif (Figure 4.1.3) et au niveau absolu (Figure 4.1.4). Au niveau national, les quatre domaines principaux sont les livres et presse (15,8%, plus de 29.000 salariés), la mode (15,5%, presque 29.000 salariés), le design et l'enseignement culturel (chacun 13,5% et plus de 25.000 salariés). Les domaines occupant généralement moins de salariés sont les arts plastiques, l'architecture et les loisirs culturels, tandis que le patrimoine, le spectacle vivant et la publicité se positionnent en général dans des niveaux moyens.

Au niveau régional, on observe une certaine variété quant à l'importance relative de l'emploi salarié dans les différents domaines des ICC. En Région wallonne, l'enseignement culturel (16,3%), la mode (15,1%) et les livres et presse (14,8%) absorbent le plus des postes (les trois domaines occupant seuls plus de 19.000 postes). A Bruxelles, l'audiovisuel est nettement le domaine principal (21,9%, plus de 8.000 salariés), suivi à quelque distance des livres et presse et de l'interdomaine (respectivement 13,1% et 12,3%, pour presque 5.000 salariés chacun). En termes relatifs, la Région bruxelloise montre également une certaine spécialisation dans la publicité.

Figure 4.1.3 : Répartition de l'emploi des salariés par domaine (2012)

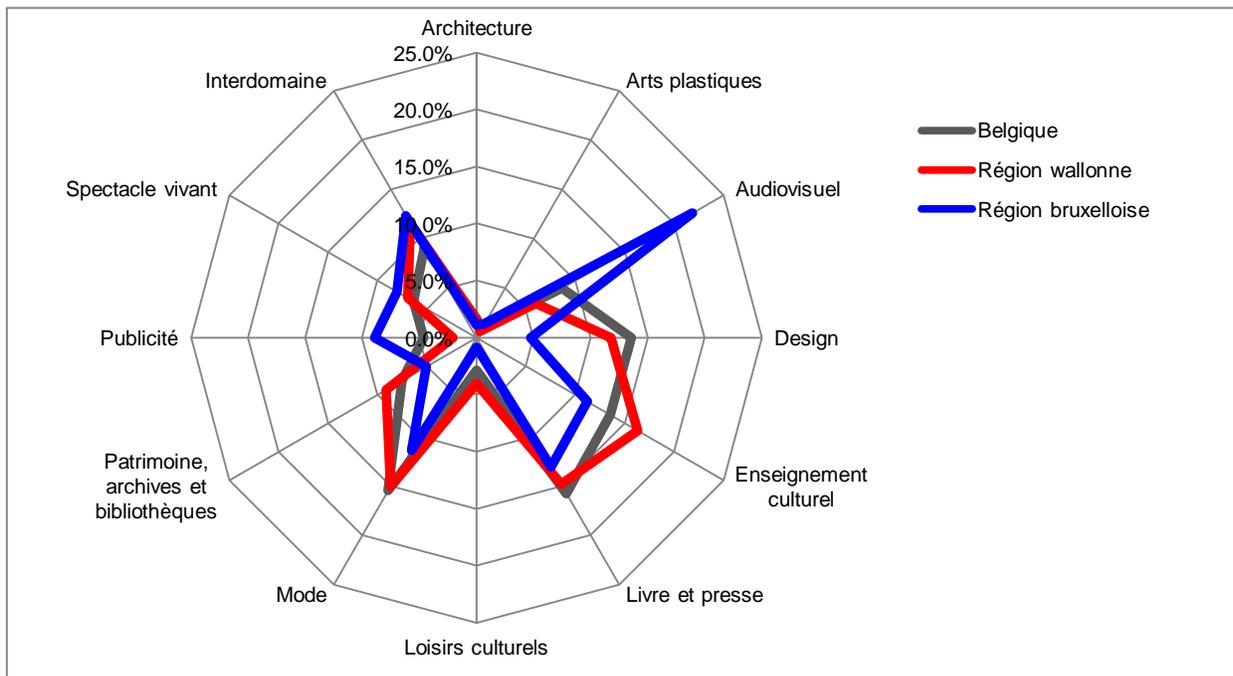
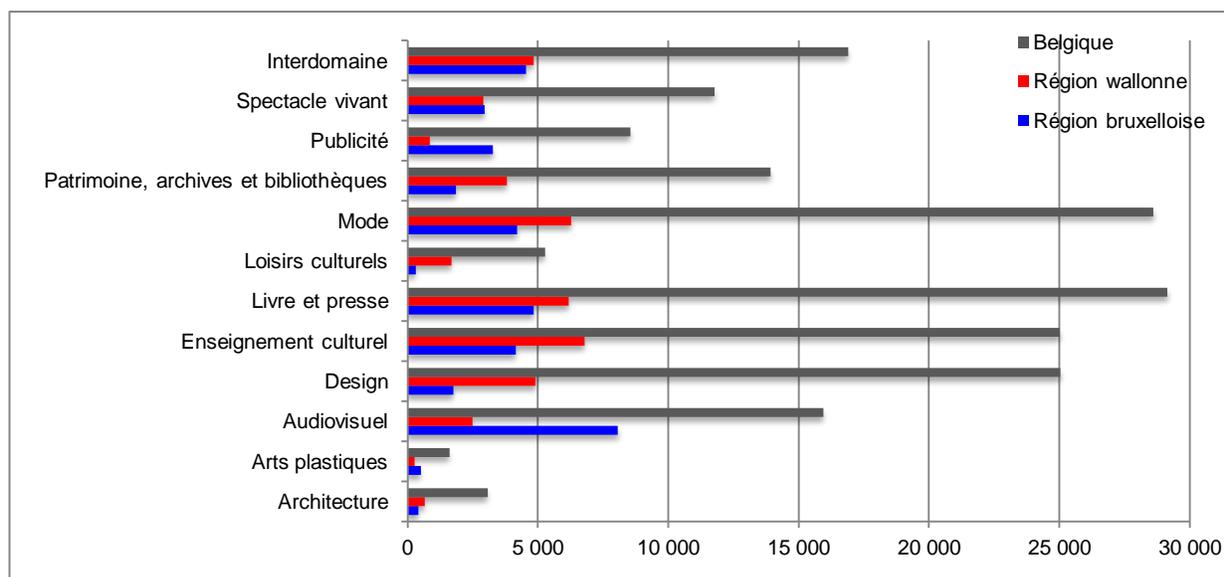


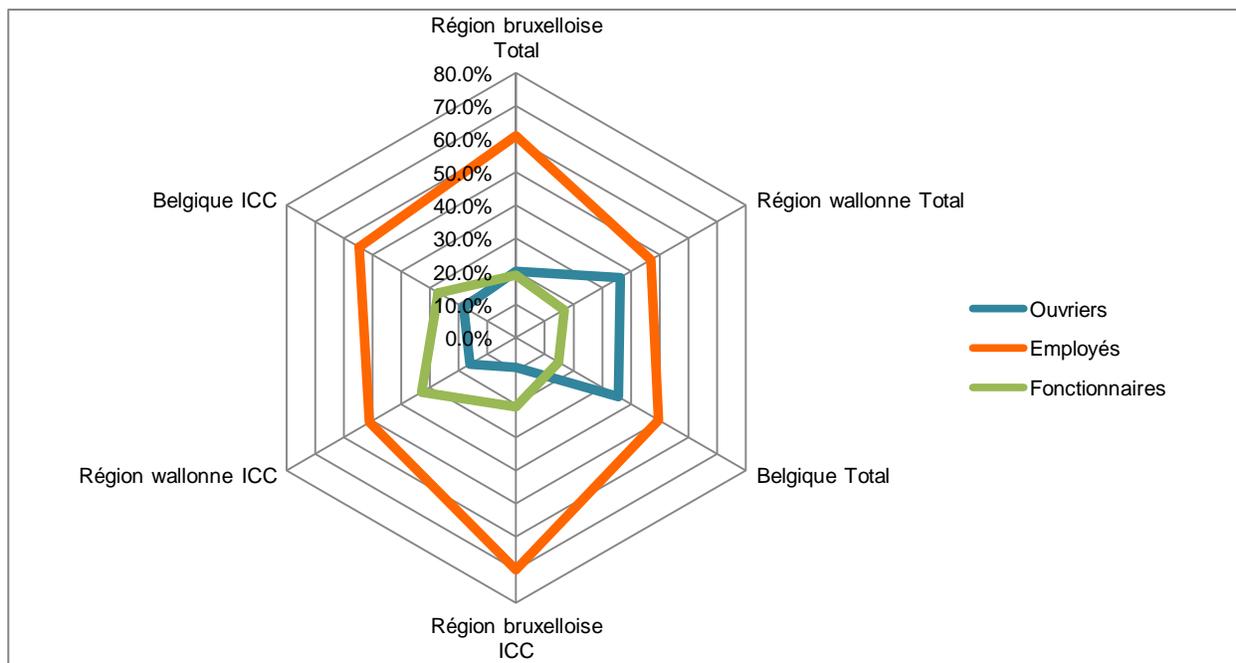
Figure 4.1.4 : Emploi des salariés par domaine et par région et en Belgique (2012)



La Figure 4.1.5 montre la distribution par statut de travail, respectivement ouvriers, employés et fonctionnaires, pour les ICC tous domaines confondus (total). Pour tous les domaines confondus, les ICC présentent de plus hautes proportions d'employés et de fonctionnaires et de plus basses proportions d'ouvriers. Toujours dans les ICC, Bruxelles est caractérisée par la plus haute proportion d'employés (70,1%) et par la plus basse proportion de fonctionnaires ; au contraire, la Wallonie présente la plus haute proportion de fonctionnaires (32,8%) et la plus basse proportion d'employés (51,1%)²⁰.

²⁰ A noter que la part des fonctionnaires est très probablement sous-estimée, étant donné que les emplois du secteur public n'ont pas été tous retenus dans le périmètre au niveau de la NACE, en particulier ceux liés à des activités de nature gouvernementale habituellement exercées par l'administration publique et avec des fonctions de tutelle (réglementation, contrôle, programmes, comme par exemple les ministères et d'autres services liés à la culture ou à l'enseignement), contrairement aux emplois exerçant des activités ICC proprement dites (ex. enseignement), repris ici. Voir SPF Economie (2011), Notes explicatives de la Section O – Fonction publique.

Figure 4.1.5 : Répartition de l'emploi des salariés par statut de travail (2012)



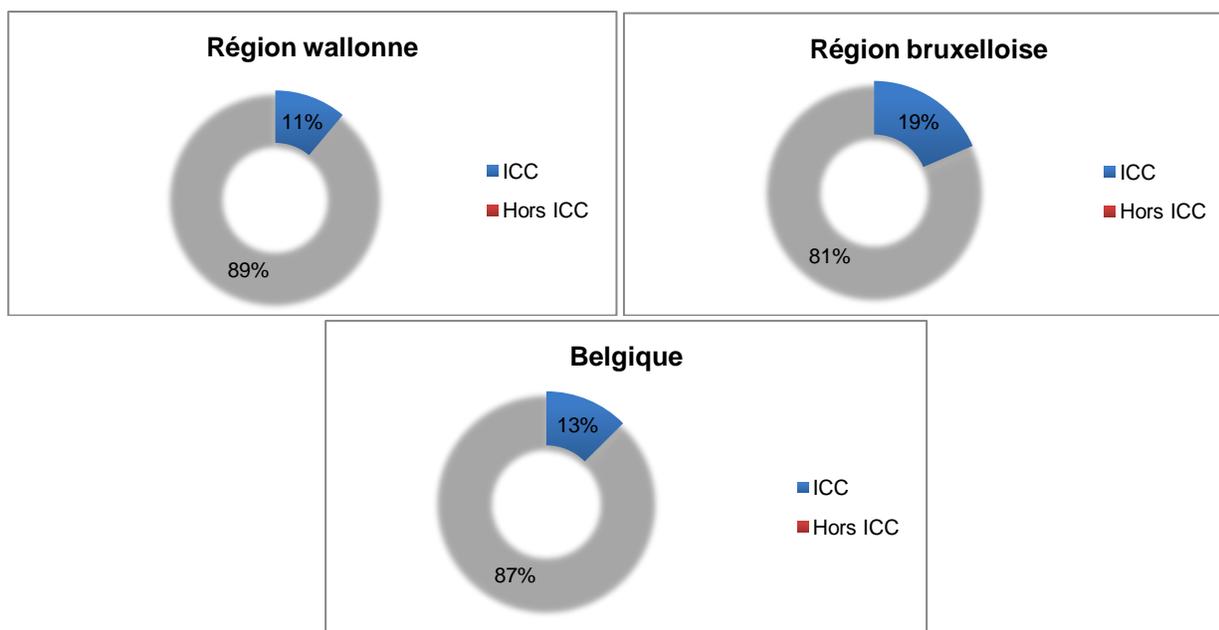
On remarque enfin que dans les ICC, les effectifs salariés hommes sont nettement inférieurs à ceux des femmes (-15,7% à Bruxelles et jusqu'à -38,4% en Wallonie, avec une moyenne nationale de -29%), au contraire de l'ensemble de l'économie, où les salariés hommes surpassent les femmes (de 0,6% à Bruxelles, avec une moyenne nationale de 5,4%).

4.2 L'emploi des indépendants

En Belgique, le secteur des ICC regroupe environ 56.000 assujettis actifs inscrits en personne physique en 2012, soit des indépendants. Les ICC représentent donc 12,6% de l'ensemble des indépendants²¹. Cette proportion diffère quelque peu selon les régions, tel que la Figure 4.2.1 l'illustre.

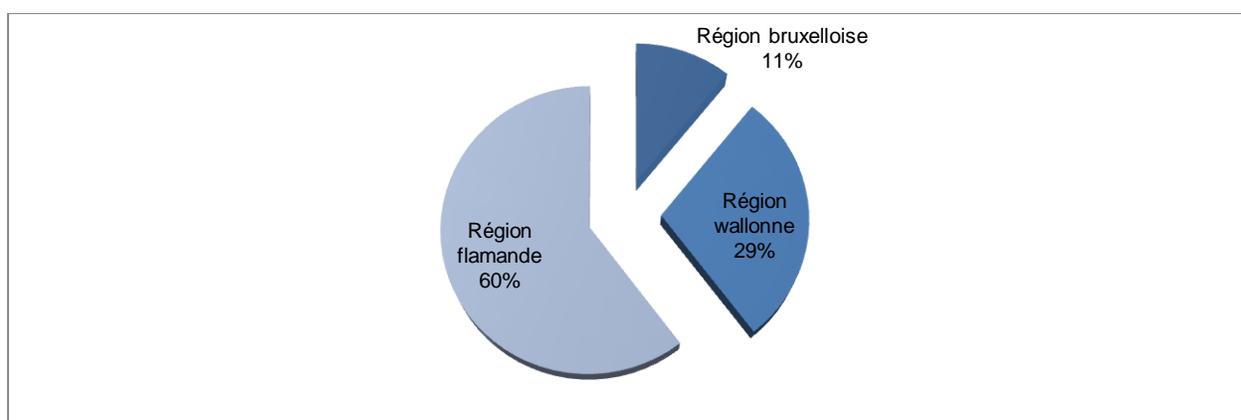
²¹ Bases de données employées : nombre d'assujettis actifs à la TVA par région (2008-2012) et par code NACE-BEL - 5D (TVA-DGSIE) ; ratios ICC et ratios domaines (ULB).
Résultats bruts en Annexe.

Figure 4.2.1 : Répartition des indépendants (2012)



40% des effectifs, soit un peu plus de 22.000 indépendants, se trouvent en Wallonie et à Bruxelles (Figure 4.2.2). Ces effectifs ne marquent pas de variation importante sur la période 2008-12. Leur évolution s'élève respectivement à 0% et à 3% pour Bruxelles et la Wallonie, alors que les effectifs d'indépendants pour l'ensemble de l'économie voient respectivement une hausse de 32% et 21%.

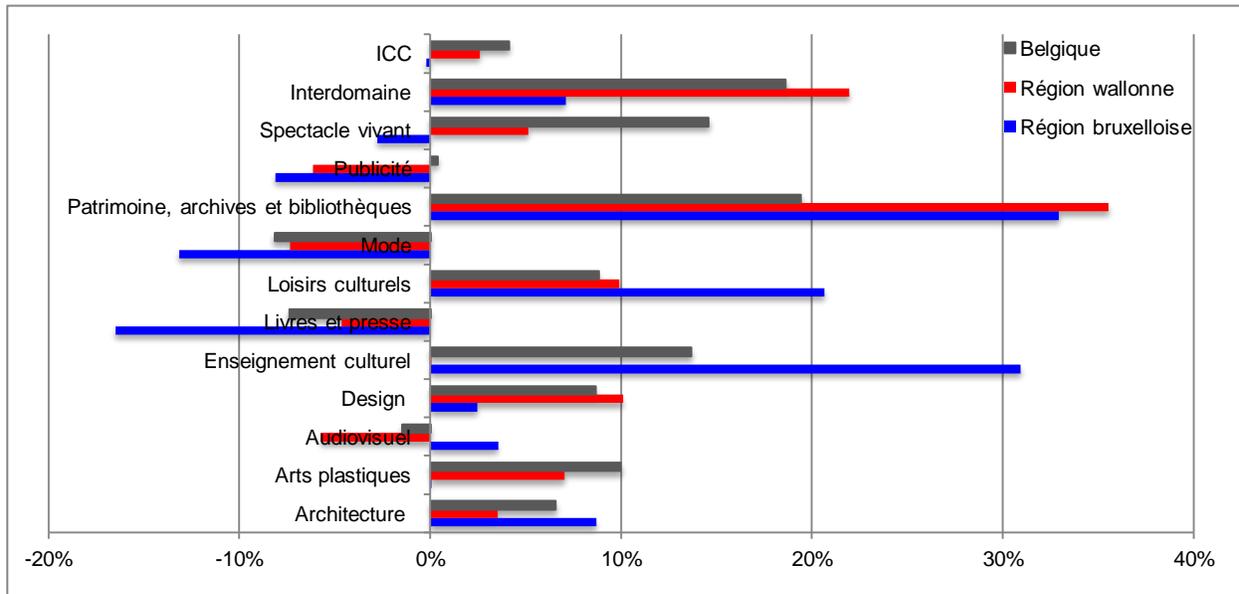
Figure 4.2.2 : Répartition régionale des indépendants dans les ICC (2012)



Si le secteur des ICC ne voit pas de hausse équivalente à celle de l'ensemble de l'économie, les variations au sein du secteur des ICC apparaissent fortement disparates (Figure 4.2.3.). Les hausses les plus importantes concernent les domaines du patrimoine, de l'enseignement, de l'interdomaine et des loisirs culturels. Les baisses marquantes se retrouvent dans les domaines des livres et presse et de la mode. D'autres domaines voient des tendances contrastées selon les

régions. Ainsi, les effectifs d'indépendants du domaine audiovisuel augmentent à Bruxelles alors qu'ils diminuent en Wallonie et en Belgique. A l'inverse, dans le spectacle vivant, les effectifs bruxellois sont à la baisse alors qu'ils montent en Wallonie et en Belgique. Le domaine de la publicité est marqué par une baisse d'effectifs tant à Bruxelles qu'en Wallonie alors qu'ils sont en hausse en Flandre, rendant la variation quasiment neutre à l'échelle de la Belgique.

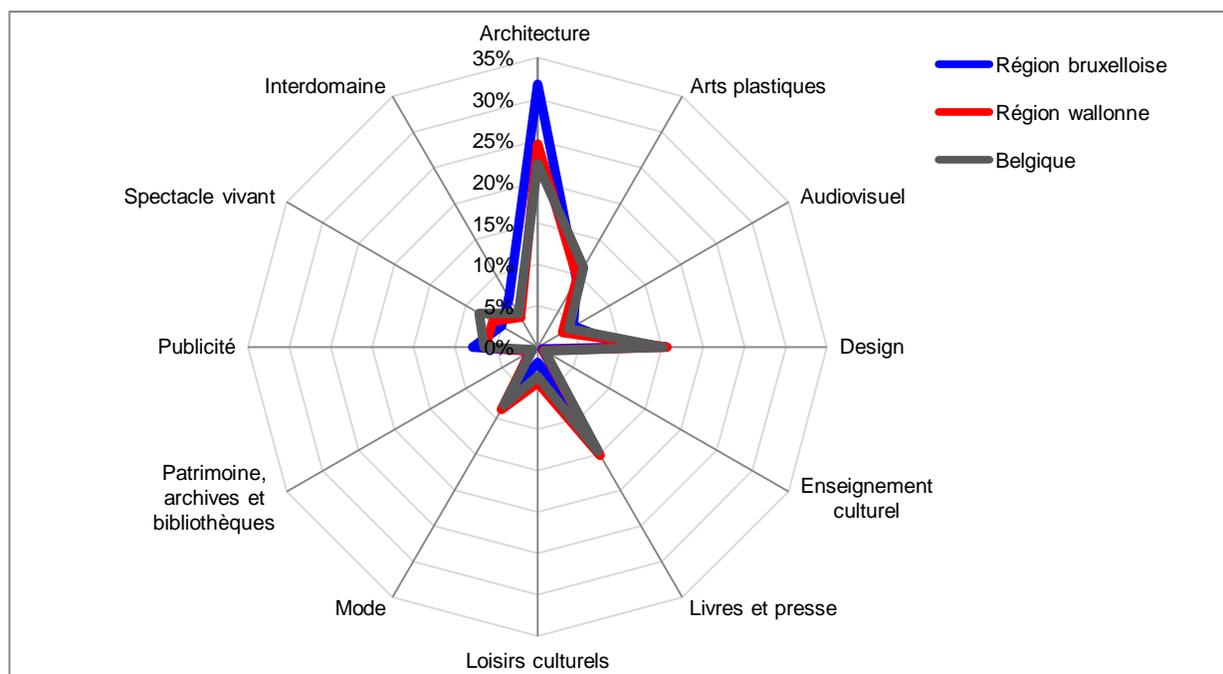
Figure 4.2.3. : Variations des effectifs d'indépendants par domaine (2008-2012)



Dans la Figure 4.2.4 on observe des tendances nettes quant à l'importance relative de l'emploi indépendant dans les différents domaines des ICC en Belgique. En Région wallonne, l'architecture (24,6%), le design (15,7%) et les livres et presse (15,1%) occupent le plus d'indépendants. En Région bruxelloise, les mêmes domaines se trouvent à l'avant-plan, dans un ordre différent : l'architecture (31,8%) est largement présente, suivie des livres et presse (12,9%) et du design (11%).

Au niveau national, les quatre domaines principaux sont l'architecture (22,1%), le design (15,2%), les livres et presse (14,6%) et les arts plastiques (11,1%). Les autres domaines comportent relativement moins de travailleurs indépendants, les domaines de l'enseignement et du patrimoine étant logiquement réduits à une portion congrue.

Figure 4.2.4 : Répartition des indépendants par domaine des ICC (2012)



4.3 Employeurs et assujettis actifs

4.3.1 Les employeurs

Les ICC représentent entre 7,4% (Wallonie) et 11,5% (Bruxelles) du nombre total d'employeurs, avec une moyenne nationale de 8%, pour un équivalent de presque 22.000 employeurs²².

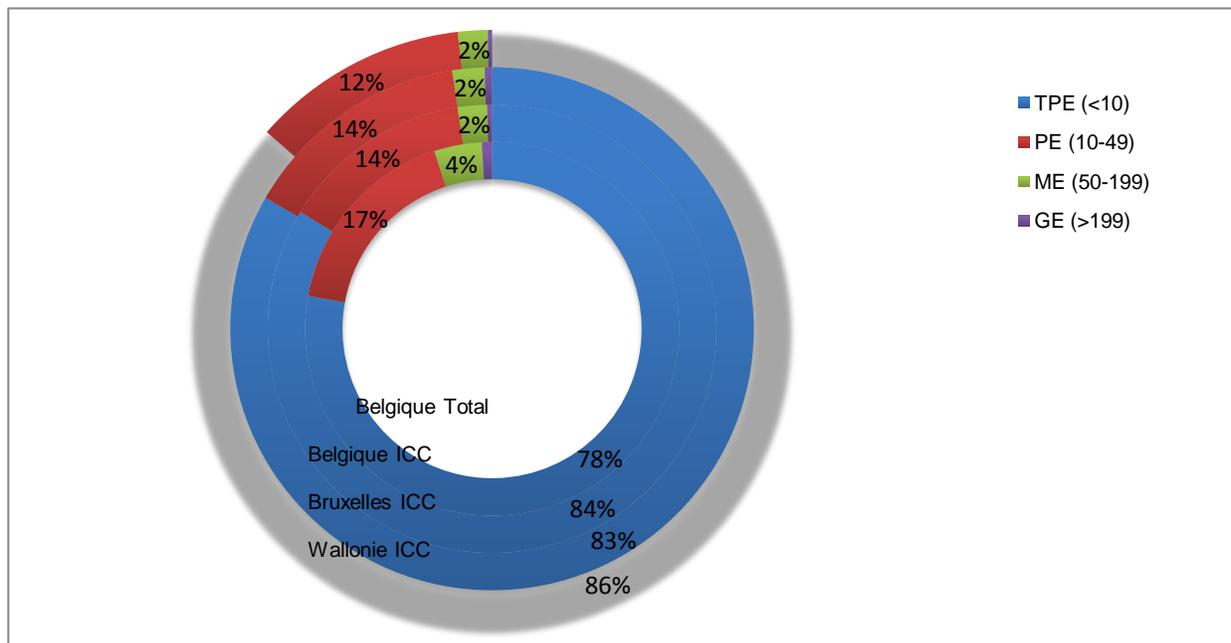
En termes de distribution des employeurs selon la taille, on n'observe pas de différences remarquables entre les ICC et l'ensemble de l'économie, ni entre les régions (Figure 4.3.1). En général, en Belgique les entreprises sont surtout des TPE (très petites entreprises ou microentreprises, moins de 10 salariés) (77,8% du total), suivies par les PE (petites entreprises, entre 11 et 50 salariés) (17,2%), et les ME (moyennes entreprises, entre 51 et 200 personnes) (4,1%).

Par rapport à l'ensemble de l'économie, les ICC tendent à se concentrer davantage autour des TPE (83,7%) et elles sont suivies à distance par les PE (13,8%) et les ME (2,1%). La région où ces différences de distribution sont relativement plus prononcées est la Wallonie, où les ICC sont à hauteur de 86,4% des TPE, contre 83,3% pour la Région bruxelloise et 82,5% pour la Région

²² Bases de données employées : nombre de salariés par région (2012) et par code NACE-BEL - 5D (ONSS) ; ratios ICC et ratios domaines (ULB).
Résultats bruts en Annexe.

flamande.

Figure 4.3.1 : Distribution de la taille des entreprises, ICC et total économie (2012)



4.3.2 Les assujettis actifs

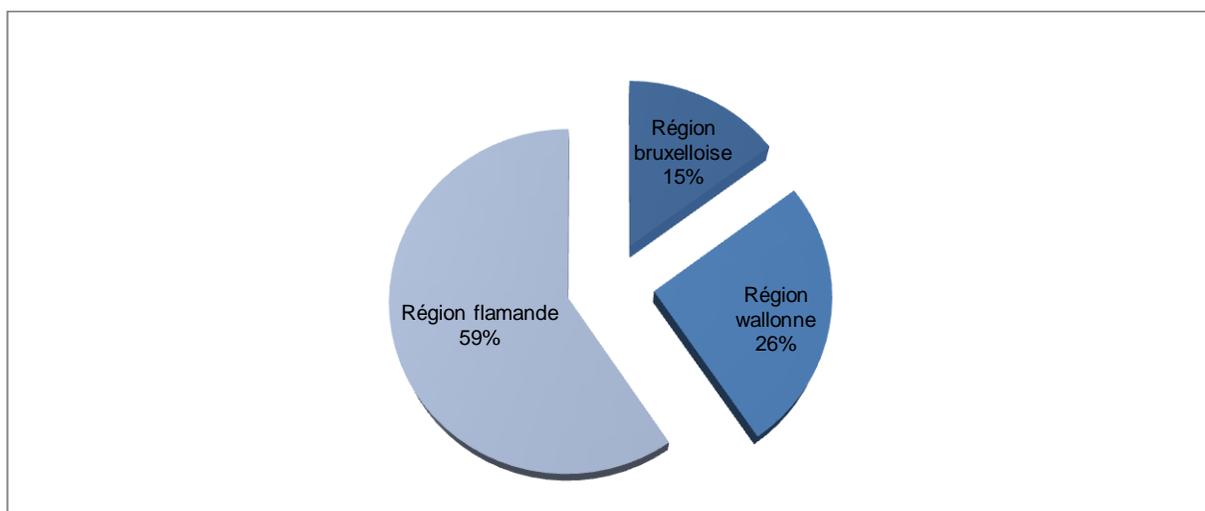
Les assujettis actifs (déclarants auprès de la TVA)²³ regroupent toute une série de statuts juridiques différents. Ces statuts incluent des personnes physiques (les indépendants) ainsi que des personnes morales, celles-ci pouvant être à but non lucratif (ASBL) ou à but lucratif (divers types de société).

Pour l'année 2012, le secteur des ICC comprend en Belgique 104.852 assujettis actifs, soit 11% de l'effectif global d'assujettis actifs. Cette proportion s'élève à 10% en Région wallonne et à 15% en Région bruxelloise.

La Figure 4.3.2 montre que la Région bruxelloise et la Région wallonne comptabilisent ensemble 41% des assujettis actifs dans le secteur des ICC en Belgique.

²³ Bases de données employées : nombre d'assujettis actifs à la TVA par région (2008-2012), par statut juridique et par code NACE-BEL - 5D (TVA-DGSIE) ; ratios ICC et ratios domaines (ULB). Résultats bruts en Annexe.

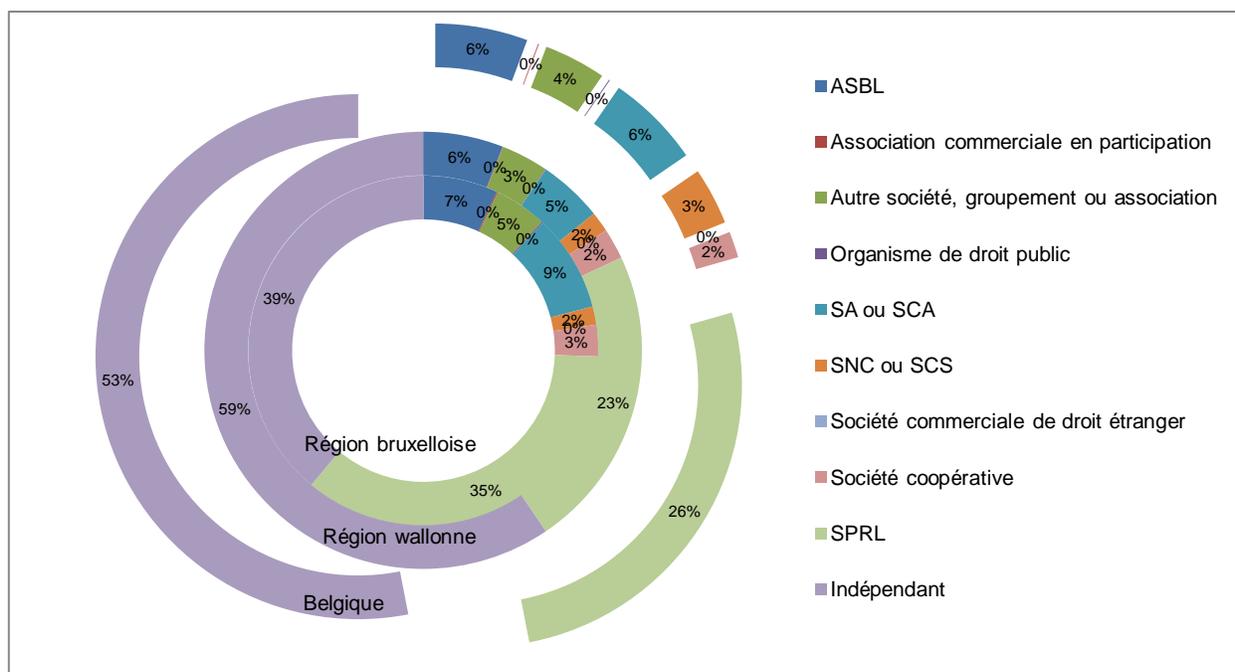
Figure 4.3.2 : Répartition régionale des assujettis actifs dans les ICC (2012)



La répartition des assujettis entre les différents statuts existant en Belgique est similaire à celle que l'on constate pour l'ensemble formé par la Région wallonne et la Région bruxelloise. La plus grande part des assujettis actifs a un statut d'indépendant et plus du quart est enregistré sous le statut de SPRL. Les effectifs relatifs aux autres statuts ne passent pas la barre des 6% (pour les ASBL et les SA).

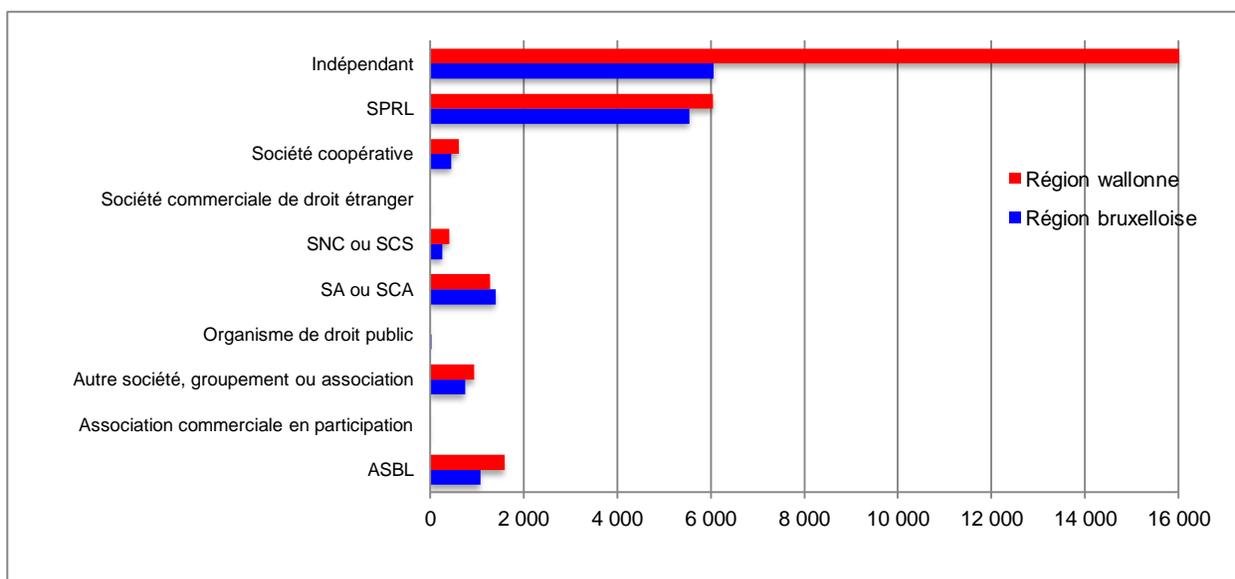
Nous pouvons également constater les spécificités régionales de répartition entre ces différents statuts (Figures 4.3.3). En Région bruxelloise, la part de sociétés (SPRL et SA) est plus importante que la moyenne nationale et la part d'indépendant est plus faible. La tendance est inverse en Région wallonne où la proportion d'indépendants dépasse la moyenne nationale quand celle des sociétés est légèrement inférieure.

Figure 4.3.3 : Assujettis actifs par statut juridique (2012)

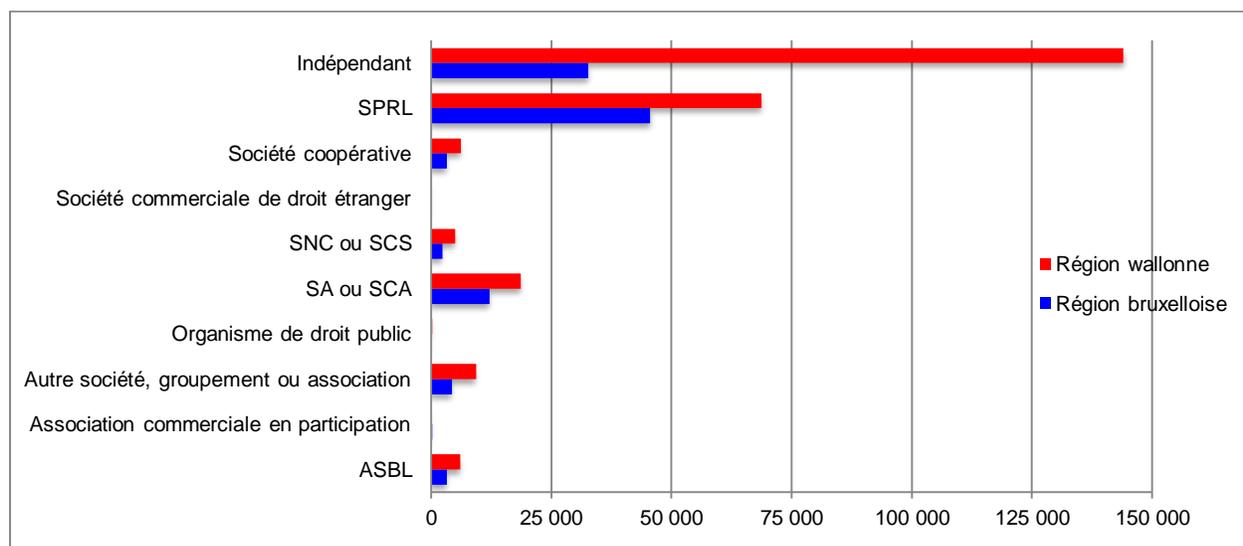


Cette répartition, propre aux ICC, diffère légèrement de celle correspondant à l'ensemble de l'économie (Figures 4.3.4 et 4.3.5). Tout d'abord, il est intéressant de constater que le secteur des ICC comprend un taux d'ASBL trois fois plus important que dans l'ensemble de l'économie. On remarque ensuite que les ICC montrent une présence plus marquée des indépendants et plus tenue de SPRL et de SA.

4.3.4. Assujettis actifs dans les ICC par statut (2012)



4.3.5. Assujettis actifs dans l'ensemble de l'économie par statut (2012)

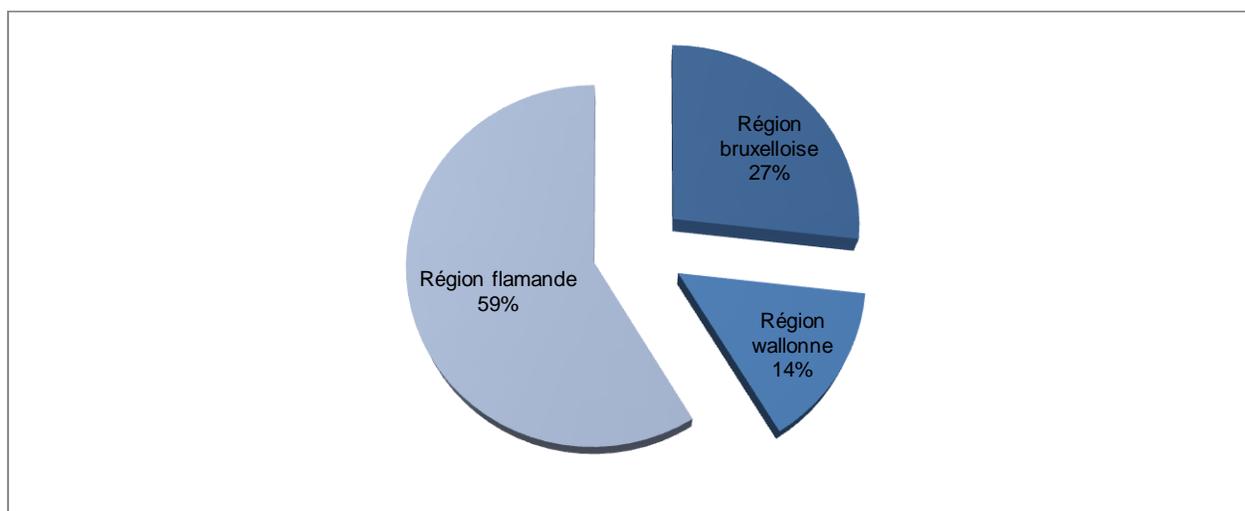


4.4 Chiffre d'affaires

En 2012, les industries culturelles et créatives ont généré un chiffre d'affaires (CA) global de plus de 48 milliards d'euros en Belgique, ce qui représente 4,8% du chiffre d'affaires global²⁴. Les ICC ont généré un CA global de près de 20 milliards d'euros en Wallonie et à Bruxelles, soit près de 5,5% du chiffre d'affaires des deux régions. La part du secteur des ICC dans le chiffre d'affaires régionalisé est similaire en Région flamande et en Région wallonne. Elle est significativement plus élevée en Région bruxelloise.

²⁴ Bases de données employées : chiffre d'affaires régionalisé - par région (2008-2012) et par code NACE-BEL - 4D (TVA-DGSIE) ; ratios ICC et ratios domaines (ULB). Le chiffre d'affaires régionalisé tient compte de la répartition des activités pour chaque région lorsqu'une même entreprise dispose d'établissements dans plusieurs régions. Résultats bruts en Annexe.

Figure 4.4.1 : Répartition régionale du chiffre d'affaires régionalisé des ICC (2012)



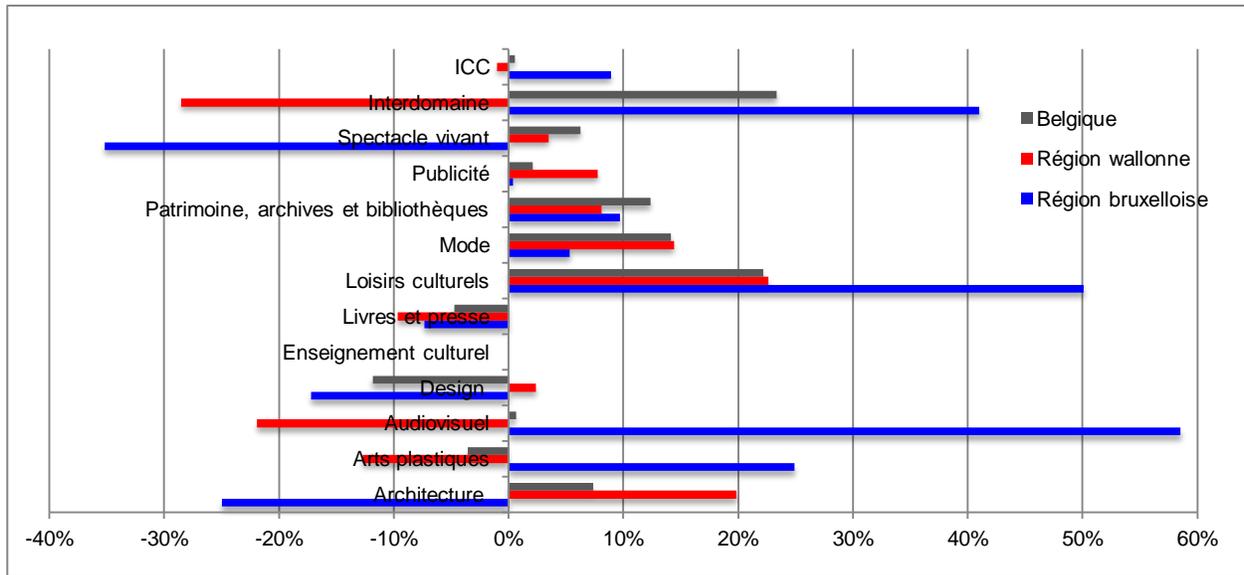
La croissance du CA des ICC en Belgique de 2008 à 2012 est très faible (0,5%). Seule la Région bruxelloise voit une évolution positive du chiffre d'affaires du secteur des ICC (8,9%). Il est à noter que les ICC enregistrent des variations nettement inférieures à la croissance du CA de l'économie dans son ensemble (Tableau 4.4.1.).

Tableau 4.4.1 : Variations des chiffres d'affaires (2008-2012)

ICC / Total économie	Variations 2008-2012	
Région bruxelloise	ICC	8,9%
	Total	16,6%
Région wallonne	ICC	-1,0%
	Total	3,7%
Belgique	ICC	0,5%
	Total	8,7%

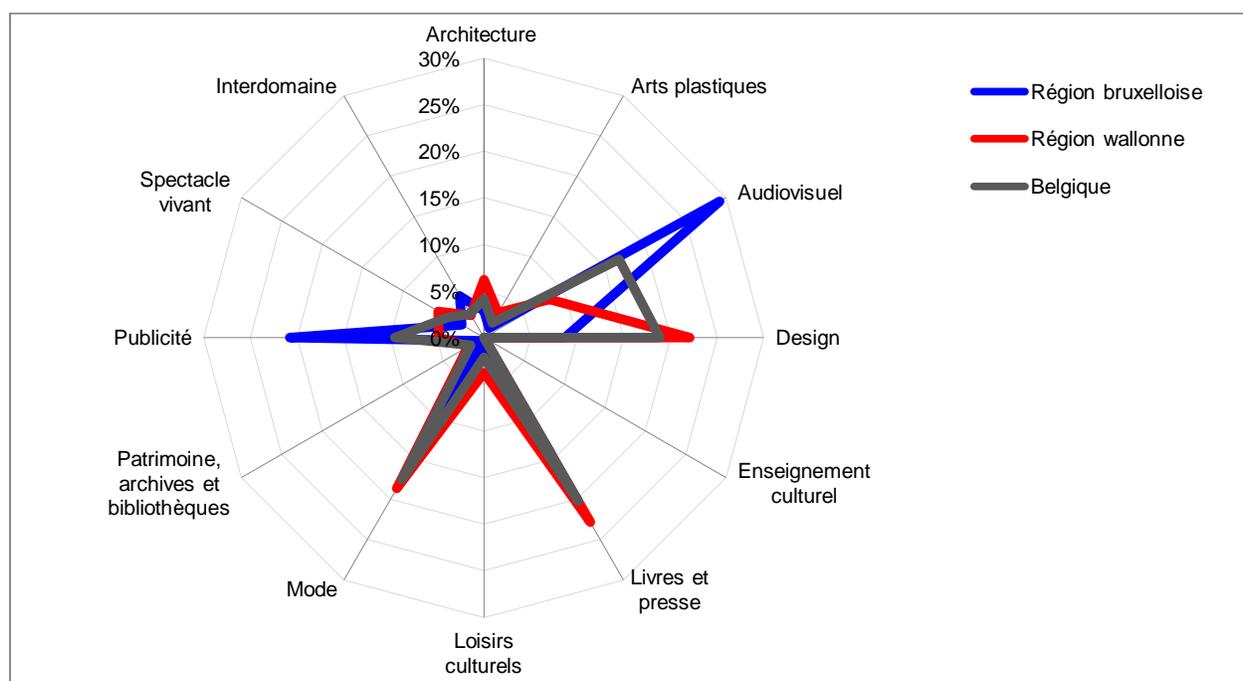
Voyons à présent quelles sont les tendances observées par domaine entre 2008 et 2012. Le premier constat tient à la forte disparité des variations entre les différents domaines. Les variations se montrent parfois similaires entre les deux régions et la Belgique, c'est le cas du domaine des loisirs (en hausse) et des livres et presse (en baisse). D'autres domaines laissent apparaître des tendances contraires dans les deux régions, c'est notamment le cas de l'architecture, de l'audiovisuel ou encore des arts plastiques (Figure 4.4.2).

Figure 4.4.2 : Variations du chiffre d'affaires régionalisé par domaine (2008-2012)



La répartition du CA entre les domaines des ICC montre de fortes disparités sectorielles (Figure 4.4.3). En Belgique, les domaines des livres et presse (20%), du design (19%), de la mode (18%) et de l'audiovisuel (17%) se trouvent à l'avant-plan. Les domaines *non-marchands* se révèlent logiquement moins importants (patrimoine, enseignement, spectacle vivant, arts plastiques). La Région bruxelloise se distingue par une forte proportion des domaines de l'audiovisuel (29%) et de la publicité (21%). Et la Région wallonne se caractérise par des parts relatives supérieures à la moyenne nationale pour les livres et presse (23%), le design (22%) et la mode (19%), alors que l'audiovisuel n'atteint que 8%.

Figure 4.4.3 : Répartition du chiffre d'affaires par domaine (2012)



4.5 Projections de l'emploi dans un compte satellite des ICC

Cette partie présente les résultats obtenus par l'exercice d'un compte satellite des ICC. Il s'agit d'extrapoler les données de l'emploi provenant de l'ONSS et de la TVA (DGSIE) au sein de la comptabilité nationale (ICN). Un tel compte satellite des ICC permet de mesurer l'importance des ICC dans l'économie sur le plan du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi (nombre d'emplois).

Les données d'emploi des comptes nationaux sont regroupées en secteurs d'activités économiques au niveau des 2 chiffres de la NACE. Les résultats de l'emploi salarié (postes de salariés) et indépendant (assujettis actifs personnes physiques) dans les ICC obtenus grâce aux données ONSS et TVA reposent sur une précision sectorielle allant jusqu'à 5 chiffres.

L'hypothèse permettant leur extrapolation vers un compte satellite des ICC repose sur le principe de conservation des proportions des catégories à 5 chiffres au sein des catégories à 2 chiffres entre, d'une part, les données ONSS/TVA et, d'autre part, celles des comptes nationaux. En d'autres termes, l'importance relative d'un code à 5 chiffres « ICC » au sein du code 2D correspondant est projetée sur les données à 2 chiffres des comptes nationaux, la structure sectorielle étant ainsi conservée. Les résultats obtenus doivent en conséquence être interprétés avec précaution et, en ce sens, il sera notamment fait état des écarts engendrés par l'extrapolation.

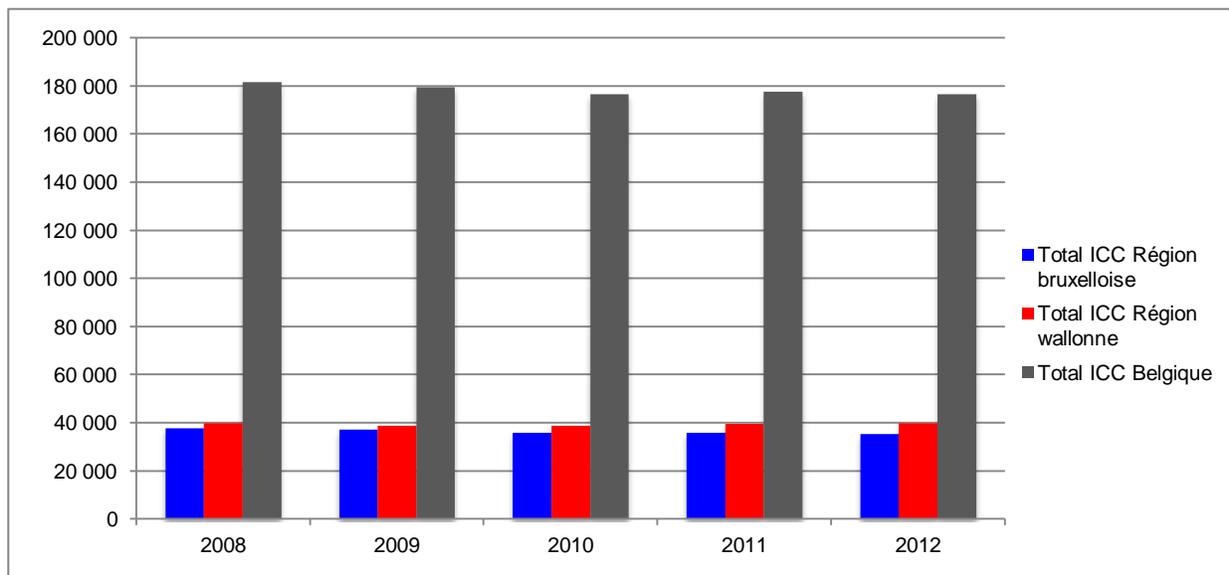
Sont présentés ci-après²⁵ :

- L'emploi salarié (CS) ;
- L'emploi indépendant (CS);
- L'emploi total (CS).

4.5.1 Emploi salarié (CS)

Le niveau de l'emploi comptabilisé à l'ONSS est supérieur à l'emploi extrapolé au niveau régional (Figure 4.5.1). Les écarts varient entre 3,2% (Bruxelles, 2008) et 6,7% (Wallonie, 2010). Les variations régionales entre 2008 et 2012 sur la base des extrapolations au niveau régional se révèlent relativement importantes pour Bruxelles (-6,8%), et presque nulles pour la Wallonie (0,1%).

Figure 4.5.1 : Emploi CS par région et en Belgique (2008-2012)

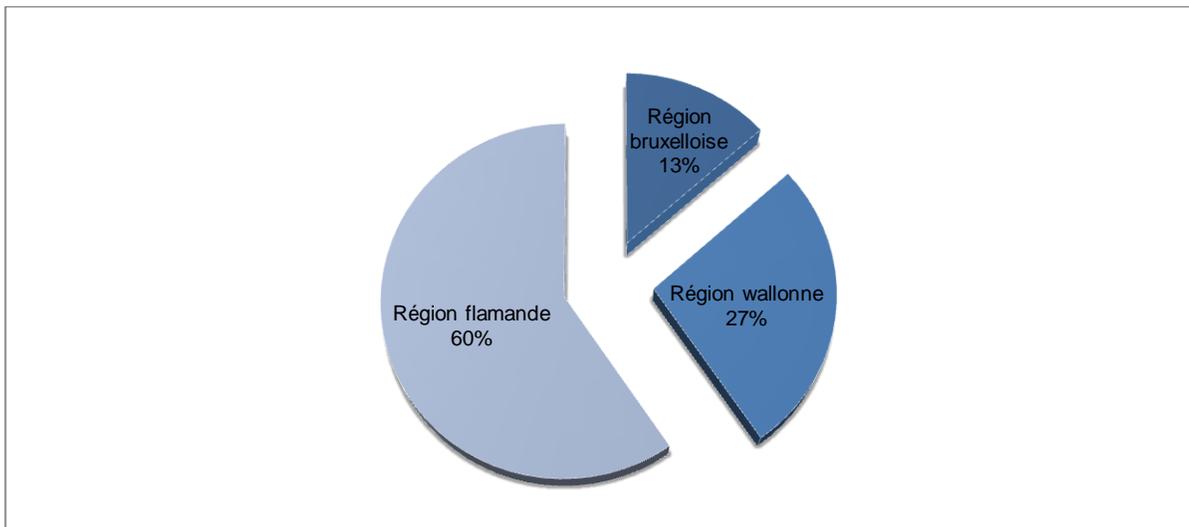


4.5.2 Emploi indépendant (CS)

L'emploi indépendant dans les industries culturelles et créatives s'élève à environ 73.000 effectifs, soit 9,8% de l'emploi indépendant total. Bruxelles et la Wallonie totalisent ensemble 40% de ces effectifs (Figure 4.5.2).

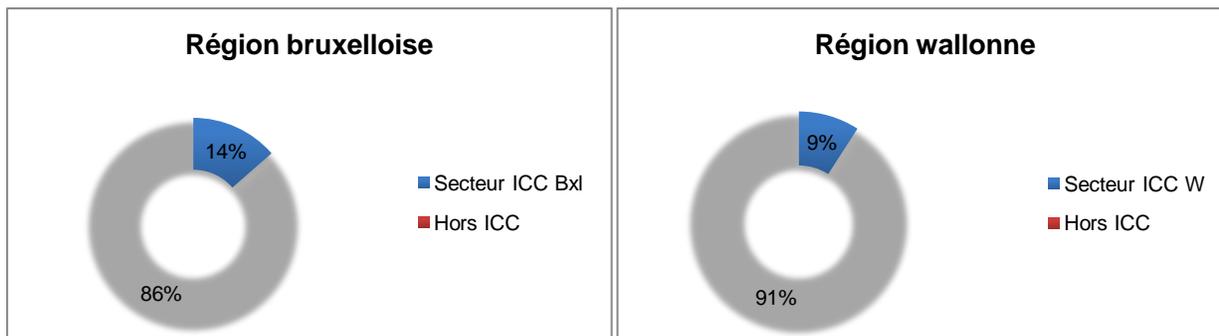
²⁵ Bases de données employées : extrapolation régionale des postes ONSS (5D vs. 2D) en "pseudo emploi intérieur 5D" (IWEPS) ; extrapolation régionale des personnes physiques TVA (5D vs. 2D) en "pseudo emploi intérieur 5D" (IWEPS) ; ratios ICC et ratios domaines (ULB).
Résultats bruts en Annexe.

Figure 4.5.2 : Répartition régionale des effectifs d'indépendants C-S des ICC (2012)



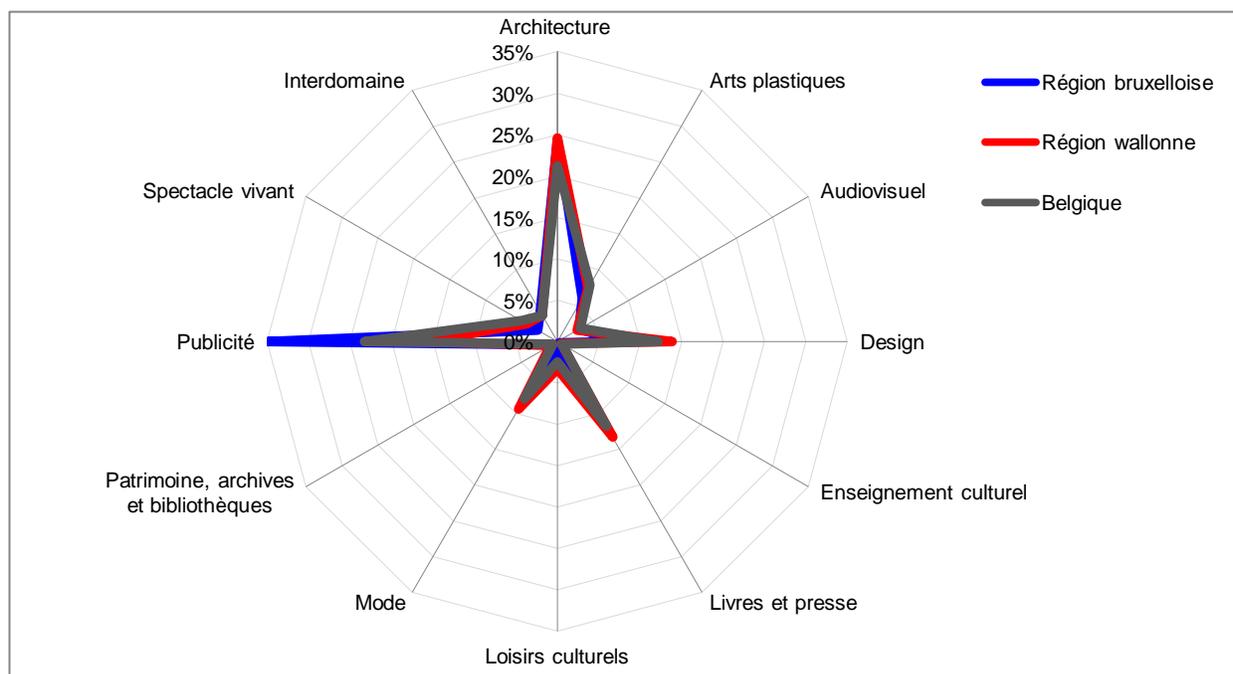
Le poids de l'emploi indépendant dans les ICC par rapport à l'emploi indépendant total varie toutefois entre les différentes régions. En Région bruxelloise, le taux des ICC est supérieur à la moyenne nationale alors qu'il est légèrement inférieur en Région wallonne (Figure 4.5.3).

Figure 4.5.3 : Indépendants CS par région (2012)



On remarque que l'emploi indépendant varie fortement au sein des domaines des ICC. Les secteurs de la publicité et de l'architecture comptent la plus grande part de l'emploi indépendant dans les ICC. Si la part de l'architecture est quasiment identique dans les deux régions, celle de la publicité atteint jusqu'à 35% à Bruxelles alors qu'elle culmine à 16% en Wallonie. Les données relatives au secteur de la publicité doivent néanmoins être lues avec réserve, étant donnée leur discordance avec les résultats relevés dans les effectifs d'assujettis actifs. Plusieurs secteurs de type non-marchand - enseignement, patrimoine, spectacle vivant - présentent une faible part d'emploi indépendant. Par rapport à la place qu'il occupe dans d'autres indicateurs, le secteur de l'audiovisuel comporte relativement peu d'emploi indépendant.

Figure 4.5.4 : Répartition de l'emploi indépendant CS par domaine (2012)



Le Tableau 4.5.1 rend compte des écarts entre les résultats de l'emploi des indépendants (assujettis actifs personnes physiques) obtenus par les données TVA et leur extrapolation dans les comptes nationaux. Il apparaît clairement que l'extrapolation engendre une augmentation forte des effectifs (+32%). Cette surestimation n'est toutefois pas également répartie et se concentre principalement sur le secteur de la publicité (plus de 13.000 unités, soit plus de 70% de l'écart global). En poids relatif, les écarts sont les plus saillants en Région bruxelloise. Il est à noter que cette extrapolation permet théoriquement de prendre en considération les effectifs d'indépendants qui ne sont pas des assujettis actifs à la TVA ; elle pourrait en ce sens établir une correction des estimations réalisées grâce aux données provenant de la DGSIE (TVA).

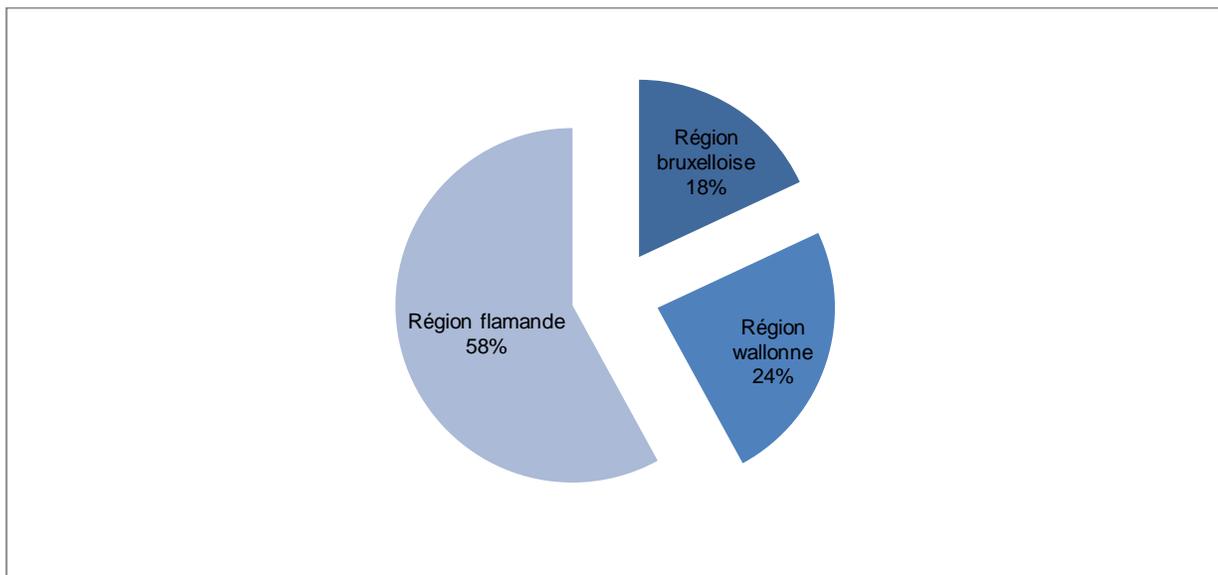
Tableau 4.5.1 : Ecart indépendants (TVA) et emploi indépendant (C-S) (2008-2012)

Total ICC	2008	2009	2010	2011	2012
Région bruxelloise	43,85%	46,88%	51,63%	57,89%	64,01%
Région wallonne	18,98%	19,46%	21,94%	23,28%	23,87%
Belgique	24,70%	25,35%	28,25%	31,17%	32,32%

4.5.3 Emploi total (CS)

En 2012, les industries culturelles et créatives généraient 248.000 emplois en Belgique, soit 5,4% de l'emploi total (salariés et indépendants). 42% de l'emploi total dans les ICC se situaient en Wallonie et à Bruxelles. Ces 104.000 emplois en Wallonie et à Bruxelles représentent également 5,4% de l'emploi total. On constate une légère tendance à la baisse de l'emploi entre 2008 et 2010 suivie d'une hausse similaire entre 2010 et 2012. Au niveau européen, on assisterait à une diminution de l'emploi dans les ICC de 2,65% entre 2008 et 2011, la part des ICC se situant entre 3,8% et 6,5% de l'emploi total, selon le périmètre retenu²⁶.

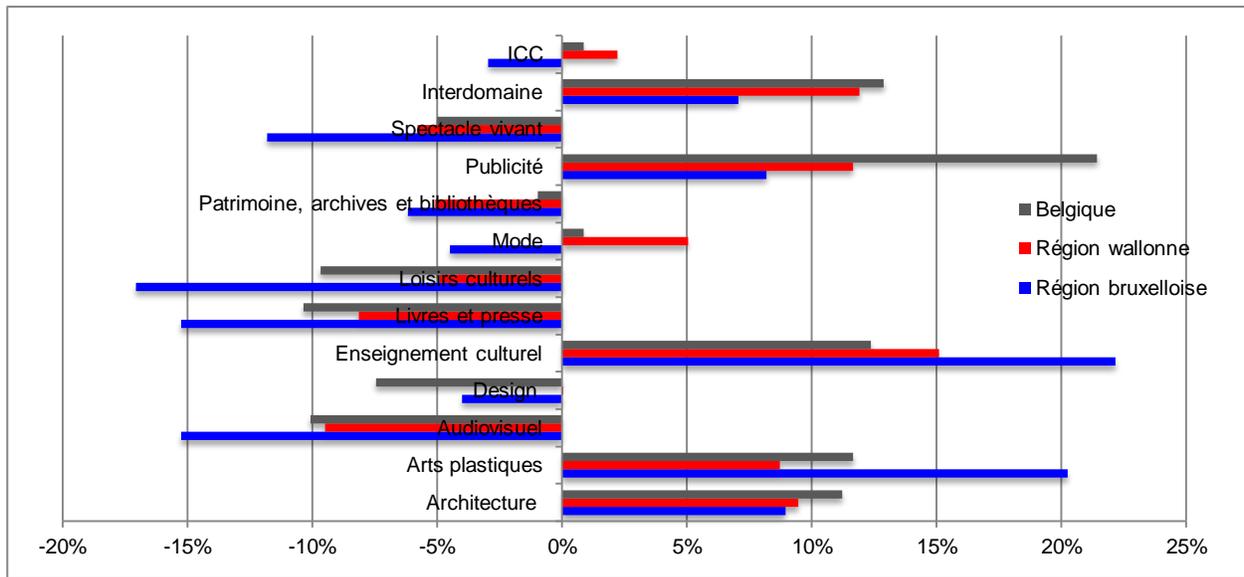
Figure 4.5.5 : Répartition régionale de l'emploi total ICC (2012)



A nouveau, les variations d'emploi diffèrent selon les domaines des ICC, comme le montre la Figure 4.5.6. Pour le secteur des ICC pris dans son ensemble, on remarque une tendance à la baisse à Bruxelles, alors que la Wallonie et la Belgique marquent une légère hausse. Les différents domaines paraissent globalement peu stables et voient une hausse ou une baisse d'environ 5% minimum. Le domaine de la mode est marqué par des variations contraires, une diminution à Bruxelles et une augmentation en Wallonie.

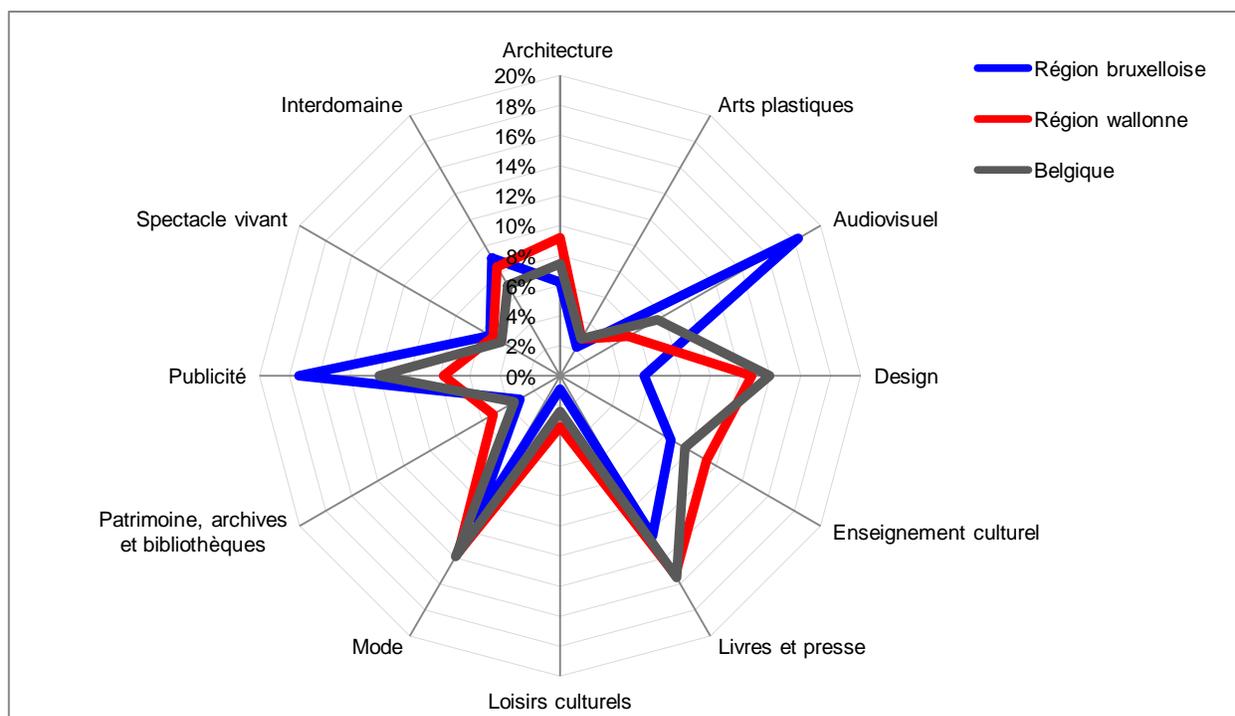
²⁶ Tera Consultants (2013).

Figure 4.5.6 : Variations de l'emploi par domaine (2008-2012)



La Figure 4.5.7 détaille l'emploi total dans les ICC selon les différents domaines. Concernant la Belgique, les domaines des livres et presse (15%), du design (14%) et de la mode (14%) présentent l'emploi le plus important. Ces trois domaines sont également prépondérants en Région wallonne, où l'on note par ailleurs que les domaines de l'enseignement culturel et de l'architecture affichent des proportions supérieures à la moyenne nationale. La Région bruxelloise se distingue quant à elle par une forte présence de l'audiovisuel (18%) et de la publicité (17%).

Figure 4.5.7 : Emploi total ICN des ICC par domaine (2012)



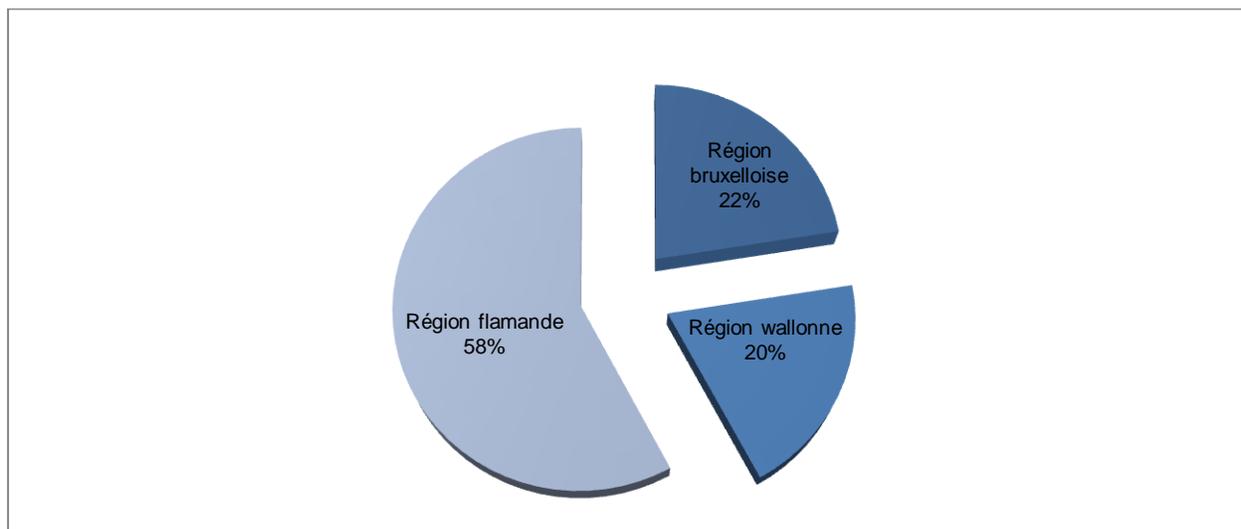
4.6 Valeur ajoutée

La valeur ajoutée brute au prix de base (VA) a été obtenue grâce aux résultats du compte satellite des ICC concernant l'emploi. Elle est le produit de l'emploi total dans les ICC (salariés et indépendants) et de la productivité moyenne par branche d'activité (2D) de l'emploi total par région.²⁷

En 2011, les ICC ont dégagé en Belgique 15,6 milliards d'euros de VA, soit environ 4,8% du PIB. Si l'on compare les ICC aux secteurs économiques regroupés à 2 chiffres dans la comptabilité nationale, on remarque que la VA des ICC est cinq fois plus importante que celle de l'industrie pharmaceutique et six fois plus importante que l'industrie automobile. Au niveau européen (UE 27), les dernières données publiées évoquent une VA moyenne de 6,8% du PIB. Cette moyenne cache des disparités importantes entre pays (Royaume-Uni à 9% et Espagne à 5%). La Figure 4.6.1 montre la répartition géographique de la VA entre régions, où l'on note l'importance relative de Bruxelles.

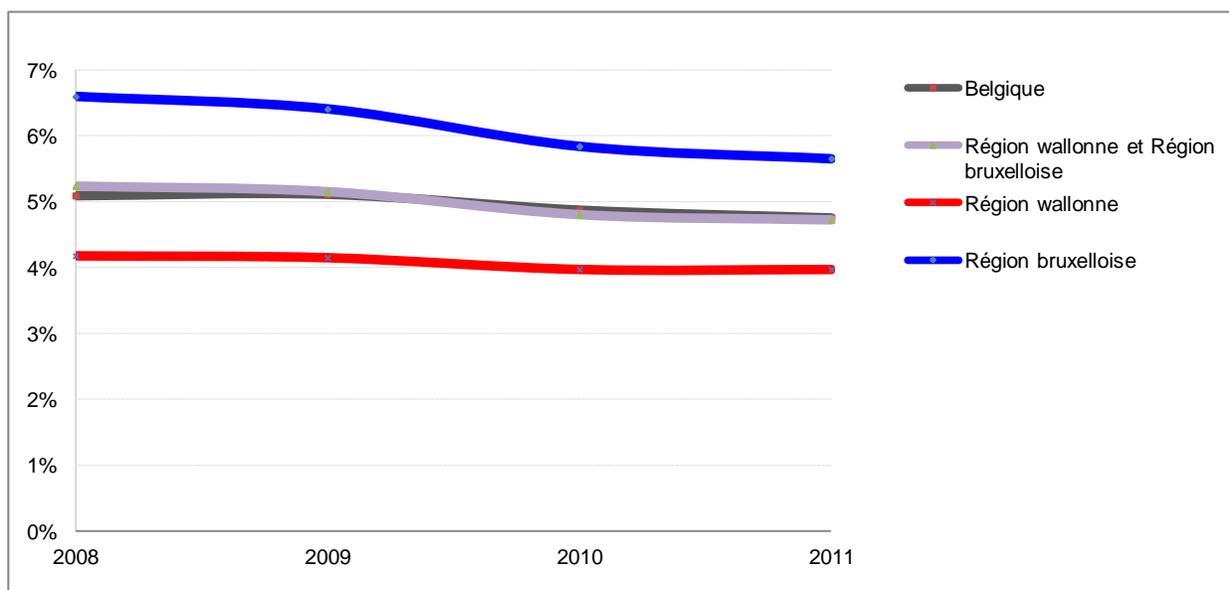
²⁷ Bases de données employées : extrapolation régionale des postes ONSS (5D vs. 2D) en "pseudo emploi intérieur 5D" (IWEPS) ; extrapolation régionale des personnes physiques TVA (5D vs. 2D) en "pseudo emploi intérieur 5D" (IWEPS) ; valeur ajoutée brute aux prix de base, à prix courants par branche d'activité (2D) (ICN-IWEPS) ; ratios ICC et ratios domaines (ULB).
Résultats bruts en Annexe.

Figure 4.6.1 : Répartition régionale de la VAB des ICC (2011)



En considérant la variation de VA entre 2008 et 2011, pour la Belgique, on observe une destruction de valeur qui s'élève à 70 millions d'euros (-0,4%). Les résultats agrégés des régions de Bruxelles et de Wallonie montrent une perte de valeur s'élevant à 235 millions (-3,4%), et une part de VA similaire à celle observée pour la Belgique. Cette dynamique négative a été observée récemment au niveau européen où l'on pointe une baisse de VA de 0,28% entre 2008 et 2011.

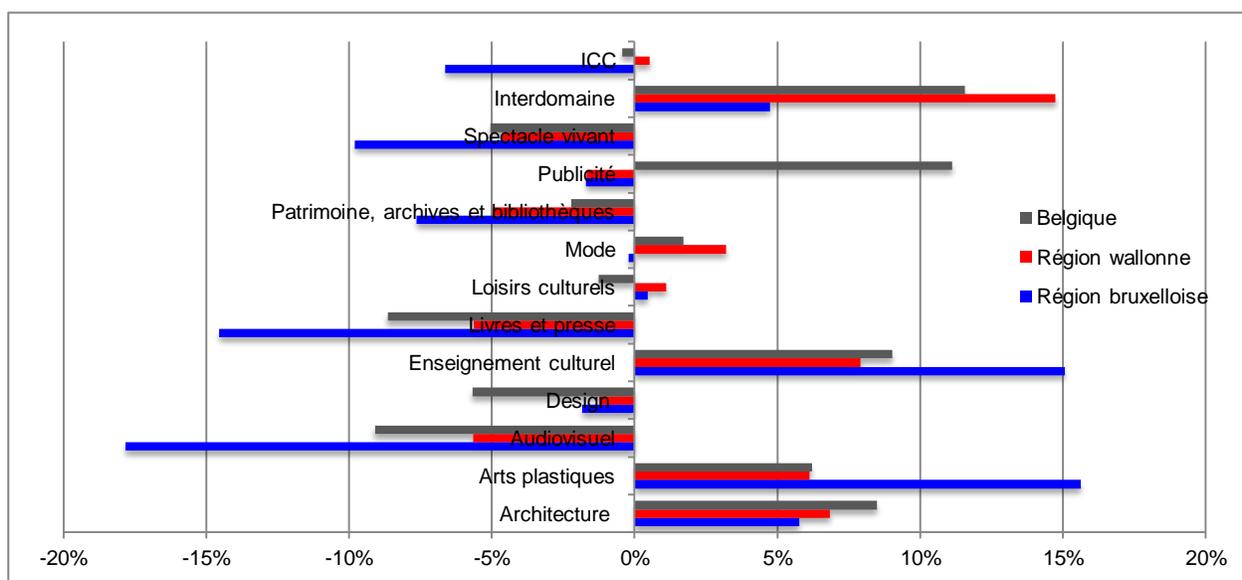
Figure 4.6.2 : Variation de la part des ICC dans la VAB totale (2008-2011)



Les proportions diffèrent selon les régions. En Région bruxelloise, la VA des ICC en 2011

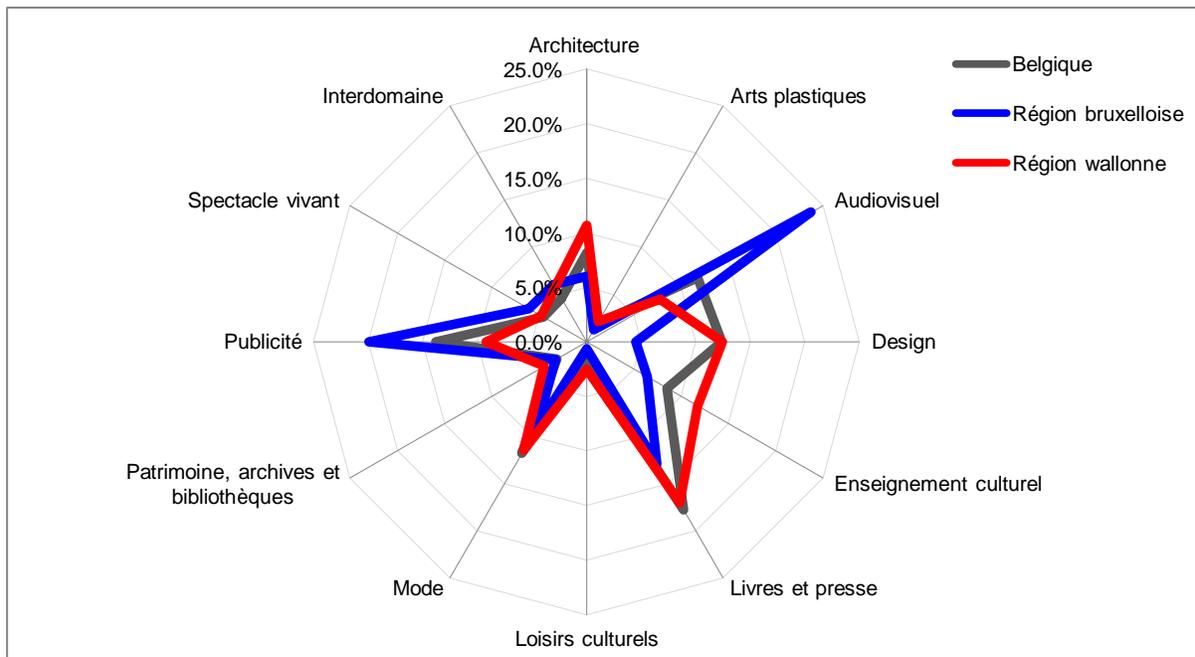
s'élève à 3,5 milliards d'euros, soit 5,7% de la VA totale. La baisse de VA des ICC y est la plus importante et atteint -7%. En Région wallonne, la valeur ajoutée des ICC s'élève à 3 milliards d'euros, soit 4% de la VA totale. Entre 2008 et 2011, la VA y est en hausse de 0,5%. Ces variations ne s'appliquent pas de manière homogène aux ICC. La Figure 4.6.3 montre clairement que les différents domaines des ICC suivent des évolutions distinctes. Les domaines de la mode (baisse à Bruxelles, hausse dans les autres régions), des loisirs (baisse en Flandre et hausse à Bruxelles et en Wallonie) et de la publicité (forte hausse en Flandre et baisse à Bruxelles et en Wallonie) montrent des variations contrastées selon les régions. Au niveau belge, les plus fortes baisses sont situées dans les domaines de l'audiovisuel et des livres et presse, et les plus fortes hausses le sont dans les domaines de l'interdomaine et de la publicité.

Tableau 4.6.3 : Variation de la valeur ajoutée brute, par domaine (2008-2011)



Les spécificités de chaque région peuvent également être observées dans la répartition des VA entre les domaines des ICC (Figure 4.6.4). A l'échelle de la Belgique, les domaines les plus importants sont : les livres et presse (17,8%), la publicité (13,8%) et le design (12,4%). La tendance observée précédemment en Région bruxelloise se réitère : le domaine de l'audiovisuel est prépondérant (23,7%), suivi de la publicité (19,9%) et des livres et presse (12,9%). Les livres et presses représentent la plus grande part de VA en Région wallonne (17%), suivi du design (12,5%) et de la mode (11,5%). On notera à nouveau la place importante de l'enseignement culturel (11,8%) et la faible part de l'audiovisuel (7,8%).

Figure 4.6.4 : Valeur ajoutée par domaine (2011)



5 Conclusions et recommandations

Après avoir présenté le contexte international des définitions et des statistiques culturelles, et le contexte méthodologique et statistique européen, une analyse plus spécifique a été portée sur les diverses initiatives prises en Belgique ces dernières années par les pouvoirs publics dans le secteur des ICC. A cet égard, nous avons mis en évidence la portée distinctive et singulière de cette étude, se focalisant sur l'établissement d'outils méthodologiques destinés à dresser le poids économique du secteur des ICC.

Nous avons vu également que la définition du secteur des ICC ne fait pas l'objet d'un consensus et varie plus ou moins fortement d'un pays à l'autre au sein même de l'UE. Dans un souci de comparabilité, il importe d'appuyer nos travaux sur les définitions-cadres proposées par l'UE. Néanmoins, il apparaît clairement que ces définitions générales laissent une marge de manœuvre considérable dans la définition d'un périmètre statistique détaillé (NACE 5 chiffres).

Ensuite, nous avons proposé un choix et une classification de variables et d'indicateurs des activités culturelles et créatives. Nous avons également expliqué les critères d'inclusions appliqués. Il en est ressorti un panorama plus intégré et en même temps ciblé des industries culturelles et créatives en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui, par rapport aux études précédentes (basées en partie sur l'ancienne classification NACE), inclut des activités supplémentaires en tenant aussi compte des nouveaux domaines des ICC. Dans le même temps, la classification proposée dans cette étude s'est concentrée sur le contenu culturel et créatif, ainsi que sur les modalités de sa réalisation.

Nous avons ensuite analysé les variables statistiques typiquement relevées dans la littérature sur les ICC, soit : emploi salarié (effectif de salariés), effectifs d'indépendants, effectifs d'employeurs/assujettis actifs, chiffres d'affaires, valeur ajoutée. Ces variables ont été analysées en nous référant aux sources de données existantes et à leurs métadonnées. Les résultats ont permis d'affirmer un poids relatif importants des ICC, tout en démontrant une variété au niveau régional, et particulièrement selon les domaines.

En Belgique, et en particulier en Wallonie et à Bruxelles les ICC représentent :

- Environ **5% de l'emploi total des salariés**, soit presque 185.000 salariés dans le pays;
- Environ **9,8% de l'ensemble des indépendants**, soit 73.000 indépendants dans le pays ;
- Environ **5,4% de l'emploi total** (salariés et indépendants) en Wallonie et à Bruxelles ;
- Environ **8% du nombre total d'employeurs** – 7,4% en Wallonie et 11,5% à Bruxelles –, soit presque 22.000 employeurs, soit dans le pays, et avec une concentration davantage autour des très petites entreprises **TPE (83,7%)** ;
- **11% de l'effectif global d'assujettis actifs** – cette proportion s'élève à 10% en Région wallonne et à 15% en Région bruxelloise –, soit presque 105.000 assujettis actifs dans le pays ;

- **4,8% du chiffre d'affaires global** – près de 5,5% du chiffre d'affaires de la Wallonie et de Bruxelles, ce qui représente un chiffre d'affaires global de plus de 48 milliards d'euros dans le pays ;
- **4,8% du PIB**, soit environ 15,6 milliards d'euros de valeur ajoutée.

L'analyse par domaine des ICC a montré plusieurs spécificités, au niveau national, ainsi qu'au niveau régional. Par exemple, en Wallonie le domaine des livres et presse se situe parmi les domaines les plus importants dans l'emploi salarié et indépendant. Bruxelles est fortement caractérisée par l'audiovisuel pour l'emploi salarié et par l'architecture pour l'emploi indépendant. En termes de CA, les domaines montrent également une grande variété de répartition, les domaines *non-marchands* se révélant logiquement moins importants (patrimoine, enseignement, spectacle vivant, arts plastiques). Concernant la valeur ajoutée, l'audiovisuel et la publicité arrivent en tête à Bruxelles alors qu'en Wallonie ce sont les livres et presse et le design

Nous avons enfin posé des hypothèses permettant l'établissement d'un compte satellite des ICC pouvant être mesuré de manière récurrente.

Les recommandations fournies visent à établir des **pistes concrètes** pour un développement ultérieur de la mesure du poids économique des ICC.

En particulier, diverses recommandations peuvent être faites afin d'augmenter la fiabilité et la pertinence des indicateurs statistiques :

- Mission ayant pour but d'inciter les opérateurs culturels à adopter le code NACE correspondant à leur activité économique (ONSS et TVA)
- Veille vis-à-vis du processus d'attribution d'un code INS unique par opérateur à usage statistique (établissement de critères spécifiques d'attribution).
- Participation des pouvoirs publics régionaux et communautaires au processus d'actualisation des codes NACE-BEL (fédéral), afin d'insérer des secteurs culturels peu/pas identifiables actuellement :
 - a) marché de l'art/arts plastiques
 - e) musique
 - f) artisanat d'art
 - g) distinguer la vente à distance/en ligne par secteur : livres, musique, jeux vidéo, films et séries.

Le secteur des ICC se révèle vaste et protéiforme. Plusieurs domaines gagneraient à être étudiés de manière plus approfondie, notamment en regard des mutations technologiques actuelles et des questions liées à la propriété intellectuelle (par exemple : la musique, l'audiovisuel, les jeux vidéo).

La part *non-marchande* des ICC nécessiterait également une attention différenciée et spécifique, nécessitant l'usage de méthodologies axées sur la mesure de valeurs s'écartant parfois des indicateurs économiques standards.

Enfin, il est apparu que l'étude des pouvoirs publics s'occupant des ICC restait un champ encore peu exploré, non seulement aux niveaux communautaire et régional mais aussi aux niveaux des administrations provinciales et locales. Cela permettrait d'intégrer la composante des pouvoirs publics dans le portrait général des ICC.

Bibliographie

Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) et Université de Liège (2013), *Recherche C3 : Analyse des nouvelles formes de développement de l'activité économique et de leurs liens au territoire*, Namur.

Commission européenne (2010), *Livre vert « Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives »*, COM (2010) 183 final, Bruxelles.

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED-UNCTAD) (2010), *Creative Economy Report*, Nations Unies, Genève.

Department of Communications and the Arts (DoCA) (1994), *Creative Nation: Commonwealth Cultural Policy*, Canberra.

Department of Culture, Media and Sport (DCMS) (1998), *Creative Industries Mapping Document*, Londres.

Direction générale Statistique - Statistics Belgium, *Nomenclature européenne des activités économiques (NACE)*, Bruxelles.

European Statistical System Network on Culture (ESSnet-Culture) (2012), *Final Report*, Luxembourg.

Flanders DC et Antwerp Management School (2011), *Creatieve Industrieën in Vlaanderen: Mapping en bedrijfseconomische analyse*, Anvers.

Idea Consult (Ecorys) (2011), *Le secteur des entreprises culturelles et créatives dans la Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles.

Idea Consult (2013), *Étude relative à la caractérisation des relations interindustrielles en Wallonie et au positionnement de l'industrie wallonne au sein des chaînes de valeur mondiales vision prospective*, Bruxelles.

Idea Consult (2014), *Analyse des liens entre l'industrie wallonne, les services à haute intensité de connaissances et les industries créatives et culturelles, dans une perspective de chaînes de valeur*, Bruxelles.

Kancel S., Itty J., Weill M., Durieux B. (2013), *L'apport de la culture à l'économie en France*, Inspection générale des finances et Inspection générale des affaires culturelles, Paris.

Journal officiel des Communautés européennes (1995), *Résolution du Conseil du 20 novembre 1995 concernant la promotion des statistiques en matière de culture et de croissance économique*, 95/C, 327/01.

KEA European Affairs (2006), *L'économie de la culture en Europe*, Bruxelles, Commission européenne, Bruxelles.

Martens B., Dobbels J., Amez L., Ysebaert W. (2014), « Culture and creativity in the picture: Design for a measurement tool for the Brussels metropolis », dans *Brussels Studies*, n. 28, pp. 0-12.

Porter, Michael E. (1985), *Competitive Advantage: Creating and Sustaining Superior Performance*, Simon and Schuster, New York.

Région wallonne (2013), *Plan Marshall 2022 - Mesure 23*, Namur.

Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (SPW/DG06) (2013), *Cartographie des ICC en Wallonie*.

Service Public de Wallonie / Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (SPW/DG06), Wallonia European Creative District (WECD) (2013), *Note de synthèse sur les fondements de l'approche du projet*, Namur.

Service Public Fédéral / Direction générale Statistique et Information économique (SPF Economie) (2011), *NACE-BEL Nomenclature d'activités*, Bruxelles.

Statistique Canada, *Compte satellite de la culture du Canada, 2010*, - No 13-604-M au catalogue - No 75, Ministère de l'Industrie, Canada, Septembre 2014.

Tera Consultants (2013), *The economic contribution of the creative industries to EU GDP and employment*, Paris.

UNESCO (2005), *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, Paris.

UNESCO (2009), *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2009*, Canada.

UNESCO (2013), *Mesure de la contribution économique des industries culturelles. Examen et évaluation des approches méthodologiques actuelles*, Canada.

Liste des organisations et sites web consultés

ACC – Association of Communication Companies

ADEB – Association Des Editeurs Belges

AWT – Agence Wallonne Telecoms

BEA - Belgian Entertainment Association

Be Commerce

BIMA – Belgian Independent Music Association

Comeos

Creamoda

DGSIE

Essenscia

Fédération Wallonie-Bruxelles / Service des Lettres

Federgon

Fedustria

FIV – Fédération de l'Industrie du Verre

IAB – Interactive Advertising Bureau

INASTI

ONSS – Office national de sécurité sociale

Ordre des architectes

SMART

SPF Economie

Annexe - Résultats bruts

L'emploi des salariés

Effectifs salariés – postes	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2008-12
Région bruxelloise						
ICC	39.120	38.033	37.807	38.004	36.838	-5,8%
Total	620.207	618.532	624.367	630.310	623.281	0,5%
Région wallonne						
ICC	41.343	40.655	41.474	41.702	41.600	0,6%
Total	995.786	994.688	1.015.048	1.021.075	1.014.086	1,8%
Belgique						
ICC	190.226	187.988	187.490	187.325	184.827	-2,8%
Total	3.783.824	3.766.780	3.813.442	3.844.824	3.831.689	1,3%

Effectifs salariés – postes	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2008-12
Total ICC « Belgique francophone »	71.147	69.630	70.277	70.656	69.666	-2,1%
Total ICC « Belgique néerlandophone »	119.069	118.348	117.202	116.659	115.152	-3,3%

Répartition des salariés par domaine (2012)	Région bruxelloise	Région wallonne	Belgique
Architecture	416	663	3.072
Arts plastiques	505	254	1.606
Audiovisuel	8.056	2.486	15.937
Design	1.757	4.911	25.033
Enseignement culturel	4.138	6.776	25.013
Livres et presse	4.826	6.169	29.144
Loisirs culturels	312	1.682	5.268
Mode	4.198	6.272	28.609
Patrimoine, archives et bibliothèques	1.860	3.805	13.924
Publicité	3.279	856	8.544
Spectacle vivant	2.956	2.898	11.779
Interdomaine	4.536	4.826	16.895
Total	36.838	41.599	184.823

Répartition par type de contrat de travail des salariés (2012)	Ouvriers	Employés	Fonctionnaires
Région bruxelloise			
ICC	7.696	59.930	17.840
Total	126.220	381.772	118.511
Région wallonne			
ICC	21.227	67.456	43.320
Total	368.434	475.238	169.804
Belgique			
ICC	89.380	269.116	133.293
Total	1.359.603	1.900.782	566.184

Les employeurs

Répartition par taille d'entreprise	TPE (<10)	PE (10-49)	ME (50-199)	GE (>199)
Bruxelles ICC	3.343	570	80	18
Wallonie ICC	5.148	699	96	13
Belgique ICC	18.364	3.032	466	75
Belgique Total	212.914	46.975	11.292	2.377

Effectifs d'assujettis actifs-personnes physiques (indépendants) – TVA

Effectifs d'assujettis actifs – personne physique	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2008-12
Région bruxelloise						
ICC	6.074	5.971	5.879	5941	6.060	0%
Total	24.820	31.029	31.265	31681	32.663	42%
% ICC	24,5%	19,2%	18,8%	18,8%	18,6%	-24%
Région wallonne						
ICC	15.583	15.571	15.601	15783	15.986	3%
Total	118.729	140.657	140.880	141475	143.919	21%
% ICC	13,1%	11,1%	11,1%	11,2%	11,1%	-15%
Belgique						
ICC	53.440	53.524	53.912	54606	55.633	4%
Total	367.625	434.832	435.397	436610	442.536	20%
% ICC	14,5%	12,3%	12,4%	12,5%	12,6%	-14%

Effectifs par domaine - Région bruxelloise	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	1.771	1.793	1.805	1.860	1.925
Arts plastiques	574	559	560	573	575
Audiovisuel	295	282	283	278	305
Design	650	661	660	664	666
Enseignement culturel	28	22	25	29	36
Livres et presse	936	868	811	783	782
Loisirs culturels	93	107	109	114	112
Mode	461	435	420	409	400
Patrimoine, archives et bibliothèques	49	55	63	65	65
Publicité	516	478	447	464	474
Spectacle vivant	312	321	306	308	303
Interdomaine	389	390	391	394	416
Total	6.074	5.971	5.879	5.941	6.060

Effectifs par domaine – Région wallonne	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	3.792	3.780	3.803	3.895	3.925
Arts plastiques	1.438	1.461	1.458	1.486	1.539
Audiovisuel	593	558	544	567	559
Design	2.275	2.365	2.404	2.445	2.504
Enseignement culturel	133	132	132	130	133
Livres et presse	2.534	2.481	2.439	2.420	2.417
Loisirs culturels	627	645	659	677	689
Mode	1.514	1.467	1.455	1.415	1.403
Patrimoine, archives et bibliothèques	116	121	138	148	157
Publicité	1.080	1.042	1.011	993	1014
Spectacle vivant	942	960	970	989	991
Interdomaine	539	560	588	617	657
Total	15.583	15.571	15.601	15.783	15.986

Effectifs par domaine - Belgique	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	11.546	11.621	11.845	12.113	12.304
Arts plastiques	5.607	5.705	5.773	5.907	6.166
Audiovisuel	2.471	2.388	2.343	2.363	2.434
Design	7.778	7.948	8.069	8.230	8.452
Enseignement culturel	506	515	537	563	575
Livres et presse	8.763	8.504	8.300	8.150	8.114
Loisirs culturels	1.829	1.877	1.934	1.985	1.990
Mode	4.907	4.735	4.651	4.536	4.506
Patrimoine, archives et bibliothèques	342	358	397	400	408
Publicité	3.574	3.510	3.500	3.522	3.587
Spectacle vivant	3.945	4.111	4.227	4.402	4.521
Interdomaine	2.173	2.253	2.335	2.434	2.577
Total	53.440	53.524	53.912	54.606	55.633

Statuts des assujettis actifs

Assujettis actifs en 2012	Région bruxelloise	Région wallonne	Belgique
ICC	15.564	26.879	104.854
Total	103.703	258.256	926.340
% ICC	15%	10%	11%

Assujettis actifs ICC en 2012	Région bruxelloise	Région wallonne	Belgique
ASBL (association sans but lucratif)	1.070	1.591	5.967
Association commerciale en participation ou association commerciale momentanée	18	10	53
Autre société, groupement ou association	752	939	3.999
Organisme de droit public	19	11	60
SA (société anonyme) ou SCA (société en commandite par actions)	1.398	1.280	6.096
SNC (société en nom collectif) ou SCS (société en commandite simple)	262	405	3.695
Société commerciale de droit étranger	1	0	4
Société coopérative	452	610	1.693
SPRL (société privée à responsabilité limitée)	5.531	6.047	27.654
Indépendant	6.060	15.986	55.633
Total général	15.564	26.879	104.854

Assujettis actifs total en 2012	Région bruxelloise	Région wallonne	Belgique
ASBL (association sans but lucratif)	3.264	6.112	21.516
Association commerciale en participation ou association commerciale momentanée	150	118	448
Autre société, groupement ou association	4.295	9.307	31.599
Organisme de droit public	125	269	894
SA (société anonyme) ou SCA (société en commandite par actions)	12.157	18.695	80.679
SNC (société en nom collectif) ou SCS (société en commandite simple)	2.273	4.988	35.323
Société commerciale de droit étranger	10	10	39
Société coopérative	3.258	6.176	15.350
SPRL (société privée à responsabilité limitée)	45.508	68.662	297.956
Indépendants	32.663	143.919	442.536
Total général	103.703	258.256	926.340

Emploi salarié ICC – Compte satellite

Salariés "CS"	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2008-12
Région bruxelloise						
ICC	37.925	37.267	35.930	35.918	35.363	-6,8%
TOTAL	608.407	609.179	611.485	622.415	620.367	2,0%
% ICC	6,2%	6,1%	5,9%	5,8%	5,7%	-8,6%
Région wallonne						
ICC	39.866	38.938	38.800	39.647	39.927	0,2%
TOTAL	986.155	984.032	995.190	1.011.083	1.009.835	2,4%
% ICC	4,0%	4,0%	3,9%	3,9%	4,0%	-2,2%
Belgique						
ICC	182.093	180.006	177.094	178.247	177.203	-2,7%
TOTAL	3.743.139	3.729.783	3.753.398	3.807.198	3.807.449	1,7%
% ICC	6,4%	6,2%	6,1%	6,1%	6,0%	-6,2%

Emploi indépendant ICC – Compte satellite

Indépendants "CS"	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2008-12
Région bruxelloise						
ICC	8.737	8.770	8.914	9.379	9.939	13,7%
TOTAL	65.787	67.311	68.552	70.458	73.224	11,3%
% ICC	13,3%	13,0%	13,0%	13,3%	13,6%	2,2%
Région wallonne						
ICC	18.541	18.601	19.024	19.457	19.802	6,8%
TOTAL	210.341	209.223	211.389	214.643	217.328	3,3%
% ICC	8,8%	8,9%	9,0%	9,1%	9,1%	3,4%
Belgique						
ICC	66.640	67.092	69.140	71.627	73.614	10,5%
TOTAL	715.693	720.233	726.502	736.167	745.037	4,1%
% ICC	9,3%	9,3%	9,5%	9,7%	9,9%	6,1%

Effectifs par domaine - Région bruxelloise	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	2.152	2.183	2.285	2.356	2.431
Arts plastiques	595	575	586	610	594
Audiovisuel	311	265	265	283	304
Design	731	736	745	751	743
Enseignement culturel	22	18	21	26	32
Livres et presse	1.055	997	974	932	915
Loisirs culturels	113	107	108	108	103
Mode	685	644	636	613	592
Patrimoine, archives et bibliothèques	57	63	75	80	80
Publicité	2.366	2.535	2.575	2.953	3.474
Spectacle vivant	302	287	277	280	267
Interdomaine	348	358	369	388	403
TOTAL	8.737	8.770	8.914	9.379	9.939

Effectifs par domaine - Région wallonne	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	4.414	4.433	4.620	4.753	4.866
Arts plastiques	1.397	1.386	1.400	1.438	1.481
Audiovisuel	590	532	519	551	546
Design	2.569	2.614	2.672	2.737	2.746
Enseignement culturel	101	99	100	102	102
Livres et presse	2.787	2.722	2.716	2.688	2.642
Loisirs culturels	652	700	707	671	651
Mode	2.006	1.941	1.949	1.913	1.863
Patrimoine, archives et bibliothèques	127	129	151	168	183
Publicité	2.481	2.638	2.725	2.925	3.166
Spectacle vivant	865	832	832	835	837
Interdomaine	553	575	633	676	719
TOTAL	18.541	18.601	19.024	19.457	19.802

Effectifs par domaine - Belgique	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	13.821	13.989	14.707	15.261	15.613
Arts plastiques	5.269	5.233	5.365	5.568	5.777
Audiovisuel	2.533	2.282	2.251	2.355	2.395
Design	8.474	8.449	8.638	8.884	8.982
Enseignement culturel	392	396	416	450	459
Livres et presse	9.260	8.966	8.965	8.856	8.689
Loisirs culturels	1.937	1.985	2.009	1.912	1.834
Mode	6.474	6.208	6.173	6.043	5.910
Patrimoine, archives et bibliothèques	371	380	429	448	463
Publicité	12.479	13.606	14.376	15.741	17.149
Spectacle vivant	3.539	3.413	3.462	3.595	3.674
Interdomaine	2.090	2.183	2.348	2.514	2.670
TOTAL	66.640	67.092	69.140	71.627	73.614

Emploi total - Compte satellite

Emploi CS	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2008-12
Région bruxelloise						
ICC	46.243	45.617	44.416	44.873	44.874	-3,0%
Total	674.194	676.490	680.037	692.873	693.591	2,9%
% ICC	6,9%	6,7%	6,5%	6,5%	6,5%	-5,7%
Région wallonne						
ICC	58.301	57.430	57.712	58.977	59.592	2,2%
Total	1.196.496	1193.255	1.206.579	1.225.726	1.227.163	2,6%
% ICC	4,9%	4,8%	4,8%	4,8%	4,9%	-0,3%
Belgique						
ICC	245.631	243.885	243.092	246.764	247.769	0,9%
Total	4.458.832	4450.016	4.479.900	4.543.365	4.552.486	2,1%
% ICC	5,5%	5,5%	5,4%	5,4%	5,4%	-1,2%

Effectifs par domaine – Région bruxelloise	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	2.565	2.592	2.625	2.712	2.794
Arts plastiques	814	830	851	918	979
Audiovisuel	9.696	9.548	8.796	8.435	8.216
Design	2.612	2.518	2.521	2.561	2.507
Enseignement culturel	3.131	3.207	3.457	3.604	3.825
Livres et presse	6.528	6.182	5.831	5.653	5.531
Loisirs culturels	485	464	457	479	402
Mode	5.201	5.090	5.207	5.272	4.967
Patrimoine, archives et bibliothèques	1.482	1.564	1.311	1.368	1.390
Publicité	7.201	6.945	6.923	7.285	7.790
Spectacle vivant	2.726	2.775	2.482	2.491	2.403
Interdomaine	3.801	3.902	3.955	4.095	4.069
TOTAL	46.243	45.617	44.416	44.873	44.874

Effectifs par domaine – Région wallonne	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	5.003	4.974	5.200	5.345	5.476
Arts plastiques	1.559	1.547	1.591	1.656	1.695
Audiovisuel	3.463	3.310	3.250	3.239	3.134
Design	7.590	7.600	7.584	7.685	7.593
Enseignement culturel	5.814	5.965	6.082	6.273	6.691
Livres et presse	9.943	9.593	9.375	9.343	9.132
Loisirs culturels	2.130	2.110	2.059	2.049	2.025
Mode	7.715	7.692	7.780	8.001	8.103
Patrimoine, archives et bibliothèques	3.227	3.091	3.026	3.005	3.063
Publicité	4.134	4.031	3.909	4.253	4.615
Spectacle vivant	3.263	3.039	3.040	3.115	3.074
Interdomaine	4.461	4.478	4.816	5.014	4.992
TOTAL	58.301	57.430	57.712	58.977	59.592

Effectifs par domaine – Belgique	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	16.634	16.714	17.452	18.043	18.497
Arts plastiques	6.317	6.392	6.565	6.797	7.054
Audiovisuel	20.640	20.288	19.312	19.024	18.558
Design	37.418	36.153	35.642	35.415	34.627
Enseignement culturel	21.202	22.140	22.697	23.115	23.825
Livres et presse	42.982	41.770	40.258	39.466	38.529
Loisirs culturels	6.540	6.507	6.387	6.174	5.906
Mode	34.210	33.790	33.965	34.595	34.501
Patrimoine, archives et bibliothèques	8.809	8.493	8.314	8.458	8.723
Publicité	24.599	25.263	25.869	27.949	29.868
Spectacle vivant	11.837	11.408	11.170	11.425	11.245
Interdomaine	15.302	15.831	16.339	17.171	17.273
TOTAL	246.490	244.750	243.970	247.632	248.606

Chiffre d'affaires des ICC

Chiffre d'affaires régionalisé (millions €)	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2008-12
Région bruxelloise						
ICC	11.896,99	11.708,70	11.688,93	13.722,57	12.952,92	8,9%
Total	176.414,79	159.617,99	177.411,44	203.304,38	205.763,20	16,6%
% ICC	6,7%	7,3%	6,6%	6,7%	6,3%	-6,7%
Région wallonne						
ICC	7.063,10	6.574,31	6.703,75	7.060,79	6.990,17	-1,0%
Total	154.454,49	134.798,21	146.288,50	155.785,86	160.117,05	3,7%
% ICC	4,6%	4,9%	4,6%	4,5%	4,4%	-4,5%
Belgique						
ICC	48.108,39	46.326,18	48.349,96	50.641,19	48.358,41	0,5%
Total	923.202,84	821.093,41	910.466,75	998.507,63	1.003.961,40	8,7%
% ICC	5,2%	5,6%	5,3%	5,1%	4,8%	-7,6%

Région bruxelloise (milliers €)	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	501.746,00	535.907,00	413.105,00	449.043,00	376.202,00
Arts plastiques	125.486,10	118.560,90	139.326,79	157.105,67	156.710,06
Audiovisuel	2.384.146,03	2.491.974,70	2.383.116,58	3.532.168,16	3.778.883,34
Design	1.361.117,37	1.337.891,62	1.279.318,08	1.685.915,00	1.126.505,12
Enseignement culturel	-	-	-	-	-
Livres et presse	2.029.901,41	1.911.037,74	1.879.792,67	1.943.135,48	1.880.122,06
Loisirs culturels	70.335,27	80.150,41	99.602,72	100.231,87	105.541,56
Mode	1.645.244,38	1.580.377,33	1.609.372,90	1.687.455,78	1.732.772,02
Patrimoine, archives et bibliothèques	74.135,78	73.549,91	77.205,56	78.364,57	81.290,50
Publicité	2.680.020,50	2.414.215,50	2.665.243,50	2.853.132,00	2.688.839,50
Spectacle vivant	549.718,63	560.169,28	507.571,08	532.235,40	356.155,27
Interdomaine	475.140,25	604.862,00	635.271,75	703.779,00	669.894,25
Total	11.896.991,71	11.708.696,38	11.688.926,64	13.722.565,93	12.952.915,69

Région wallonne (milliers €)	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	362.438,00	375.581,00	389.668,00	409.923,00	434.356,00
Arts plastiques	247.486,21	174.957,12	197.546,03	207.393,02	215.903,69
Audiovisuel	731.790,43	629.045,41	600.356,39	618.718,89	571.339,32
Design	1.506.563,88	1.340.926,83	1.426.609,55	1.530.158,22	1.542.360,23
Enseignement culturel	-	-	-	-	-
Livres et presse	1.770.236,64	1.667.798,91	1.629.898,95	1.750.151,65	1.598.618,04
Loisirs culturels	213.732,95	221.719,96	228.333,80	235.547,65	262.096,84
Mode	1.142.478,38	1.179.011,54	1.221.589,83	1.267.210,24	1.306.605,40
Patrimoine, archives et bibliothèques	124.064,08	117.141,02	120.832,71	140.016,73	134.038,62
Publicité	312.009,00	278.267,50	313.289,00	314.194,00	336.147,50
Spectacle vivant	383.182,20	357.199,30	348.431,33	360.042,75	396.440,93
Interdomaine	269.120,00	232.664,00	227.189,50	227.431,75	192.264,75
Total	7.063.101,77	6.574.312,60	6.703.745,09	7.060.787,89	6.990.171,32

Belgique (milliers €)	2008	2009	2010	2011	2012
Architecture	1.897.316,00	2.142.570,00	1.909.108,00	1.998.234,00	2.036.786,00
Arts plastiques	919.957,20	758.628,24	823.753,02	885.414,70	886.734,27
Audiovisuel	8.051.140,18	8.175.655,88	8.259.268,17	8.299.315,11	8.100.450,06
Design	10.333.298,45	9.140.861,42	10.183.623,56	11.145.378,33	9.107.227,65
Enseignement culturel	-	-	-	-	-
Livres et presse	10.269.347,05	9.831.530,02	9.996.318,02	10.174.295,68	9.780.534,68
Loisirs culturels	841.047,42	873.558,65	939.803,99	980.929,36	1.027.311,96
Mode	7.438.745,33	7.349.777,78	7.786.653,01	8.205.852,60	8.489.125,02
Patrimoine, archives et bibliothèques	710.522,96	687.883,63	691.738,48	746.582,69	798.127,33
Publicité	4.508.511,00	4.093.827,00	4.439.968,50	4.676.339,50	4.602.282,00
Spectacle vivant	1.992.095,95	2.006.055,61	2.020.334,71	2.118.214,98	2.116.328,85
Interdomaine	1.146.409,50	1.265.830,00	1.299.393,75	1.410.636,25	1.413.500,75
TOTAL	48.108.391,06	46.326.178,22	48.349.963,21	50.641.193,21	48.358.408,58

Valeur ajoutée des ICC

Valeur ajoutée (€)	2008	2009	2010	2011	Variation 2008-11
Région bruxelloise					
ICC	3.781.910.609	3.695.723.695	3.516.130.520	3.530.837.463	-6,6%
Total	57.369.700.000	57.711.500.000	60.218.600.000	62.473.500.000	8,9%
% ICC	6,6%	6,4%	5,8%	5,7%	-14,3%
Région wallonne					
ICC	3.063.648.832	2.983.599.683	2.995.140.308	3.079.770.728	0,5%
Total	73.349.900.000	71.922.500.000	75.411.600.000	77.553.800.000	5,7%
% ICC	4,2%	4,1%	4,0%	4,0%	-4,9%
Belgique					
ICC	15.764.317.412	15.576.550.401	15.469.181.467	15.694.708.846	-0,4%
Total	309.669.800.000	304.718.200.000	317.473.300.000	330.049.100.000	6,6%
% ICC	5,1%	5,1%	4,9%	4,8%	-6,6%

Région bruxelloise (€)	2008	2009	2010	2011
Architecture	200.765.486	202.861.167	205.498.530	212.309.557
Arts plastiques	39.979.272	39.997.812	41.196.199	46.222.536
Audiovisuel	1.020.312.799	989.592.687	874.661.092	838.237.953
Design	161.712.723	154.147.528	155.428.535	158.732.568
Enseignement culturel	198.188.640	202.947.883	218.782.958	228.031.888
Livres et presse	533.092.588	503.971.015	472.651.430	455.450.362
Loisirs culturels	21.833.867	20.340.782	20.521.235	21.931.706
Mode	324.787.868	319.386.468	326.561.905	324.095.866
Patrimoine, archives et bibliothèques	124.071.316	131.340.771	109.733.584	114.580.843
Publicité	714.748.844	683.177.889	667.685.344	702.556.594
Spectacle vivant	238.404.422	241.544.702	215.549.967	215.014.835
Interdomaine	204.012.785	206.414.991	207.859.741	213.672.754
Total	3.781.910.609	3.695.723.695	3.516.130.520	3.530.837.463

Région wallonne (€)	2008	2009	2010	2011
Architecture	308.203.882	306.428.549	320.298.740	329.245.888
Arts plastiques	63.421.938	62.744.747	64.498.886	67.301.795
Audiovisuel	253.517.170	242.790.601	240.133.005	239.181.059
Design	388.346.227	379.507.284	379.290.563	383.490.028
Enseignement culturel	335.941.367	344.683.091	351.415.950	362.472.921
Livres et presse	556.289.806	528.704.201	517.492.895	524.932.130
Loisirs culturels	76.764.188	76.977.300	76.942.870	77.609.724
Mode	342.278.056	334.648.034	342.040.119	353.216.644
Patrimoine, archives et bibliothèques	144.559.834	138.833.164	136.521.696	137.385.978
Publicité	287.124.901	269.946.113	258.207.139	282.264.026
Spectacle vivant	153.738.187	143.051.569	143.145.314	146.597.282
Interdomaine	153.463.277	155.285.031	165.153.132	176.073.254
Total	3.063.648.832	2.983.599.683	2.995.140.308	3.079.770.728

Belgique (€)	2008	2009	2010	2011
Architecture	1.182.518.993	1.188.217.089	1.240.675.245	1.282.720.338
Arts plastiques	278.079.546	278.249.074	284.715.926	295.314.759
Audiovisuel	2.025.545.419	1.986.340.215	1.882.475.155	1.841.057.206
Design	2.065.301.216	1.981.429.245	1.960.412.785	1.947.871.020
Enseignement culturel	1.229.980.149	1.284.289.714	1.316.596.810	1.340.792.639
Livres et presse	3.056.764.665	2.980.219.402	2.861.969.679	2.792.188.693
Loisirs culturels	264.986.698	264.437.847	265.648.480	261.598.620
Mode	1.818.929.977	1.796.947.819	1.818.282.466	1.849.739.851
Patrimoine, archives et bibliothèques	500.098.790	481.582.476	472.995.277	488.969.558
Publicité	1.945.173.261	1.955.548.027	1.986.726.392	2.161.234.281
Spectacle vivant	753.523.019	729.752.834	704.859.095	715.380.750
Interdomaine	643.415.679	649.536.659	673.824.158	717.841.130
Total	15.764.317.412	15.576.550.401	15.469.181.467	15.694.708.846